

RCS : NIORT Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00085 Numéro SIREN : 481 511 632 Nom ou dénomination : IMA Assurances
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt 3321

Greffe du tribunal de commerce de NIORT



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/3321

Déposant :

Nom/dénomination : IMA Assurances

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 481 511 632

N° gestion : 2005 B 00085



Signature



IMA ASSURANCES

RAPPORT ANNUEL 2018

Certifié conforme,
Niort le 1er juillet 2019

Claude SARCIA
Président Directeur Général





Signature

IMA ASSURANCES
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 7 000 000 euros
Siège social : 118 avenue de Paris
79000 NIORT
481511632 RCS NIORT

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Monsieur Claude SARCIA, Président Directeur Général de la Société IMA Assurances, a, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.



Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Les primes acquises brutes d'un montant de 65 146 K€ sont en augmentation de 5 % par rapport à 2017.

La variation des primes acquises est due pour une partie significative à l'arrivée de nouveaux clients, ainsi qu'à une augmentation des portefeuilles.

En 2018, les coûts de sinistres globaux d'IMA Assurances sont stables à 50.0 M€ en relation avec l'évolution de l'activité et du S/P : 132 691 dossiers, soit 8 039 dossiers de plus qu'en 2017 (+6.0%), avec une hausse du coût de l'heure d'aide-ménagère (+2.0%).

Le coût de la sous-traitance a augmenté de 2 005K€ soit + 5 % par rapport à 2017.

La variation des primes acquises est due pour une partie significative à l'arrivée de nouveaux clients, ainsi qu'à une augmentation des portefeuilles.

Le résultat net d'établit à 5 744K€.

Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Perte des contrats PSA Benelux (LPS), à compter de T2 2019.

Activités en matière de recherche et de développement

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'effectue aucune activité de recherche et de développement.

Évolutions prévisibles de la situation de la société et perspectives d'avenir

L'activité 2019 est prévue avec un volume dossiers de 115 498 (-13%).

En tenant compte de la sortie de portefeuille des mutuelles du Groupe VYV, elle devrait être portée par le développement du portefeuille existant, de nouveaux produits et de nouveaux clients, avec des frais de fonctionnement sur la même tendance

La poursuite de la politique d'augmentation tarifaire modérée devrait permettre de conserver des conditions de rentabilité contrôlées.

Le total prévisionnel des primes 2019 devrait s'établir à 61 926 K€ (-5%).

Filiales et participations

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous vous informons que la société ne détient ni filiale ni participation significative.

Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre société ne contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce aucune société.

Participation des salariés au capital

Les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, concernant la participation des salariés au capital de la société, ne sont pas applicables à IMA Assurances en l'absence de salarié.

Présentation des comptes annuels

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de contrats d'assurance-assistance d'IMA Assurances compte 972 contrats actifs contre 841 contrats actifs au 31 décembre 2017.

Le compte de résultat :

Les primes acquises brutes d'un montant de 65 146 K€ sont en augmentation de 5 % par rapport à 2017 qui se décompose de la manière suivante :

Segments	2018	2017	Evolution
Constructeurs	8 443	6 424	+31%
Déplacement	9 363	6 977	+34%
Domicile	46 890	48 240	-3%
Habitation	450	280	+61%
Total	65 146	61 922	+5%

Le nombre de dossiers d'assistance ouverts en 2018 s'élève à 132 691, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente, comme suit :

Segments	2018	2017	Evolution
Constructeurs	18 628	17 309	+8%
Déplacement	3 467	3 577	-3%
Domicile	110 400	103 593	+7%
Habitation	196	173	+13%
Total	132 691	124 652	+6%

Le taux du chargement 2018 des frais de gestion des provisions sur sinistres à payer est de 21,80 % contre 20,32 % en 2017.

Les traités de réassurance souscrits auprès de SCOR (ex MUT-RE SA) et WAFA IMA Assistance pour couvrir respectivement le risque de contrats d'assistance à Domicile (pourcentage de quote-part de 50 % dans le cadre d'un périmètre défini) et le risque sur des contrats assistance rapatriement de corps (pourcentage de quote-part de 100 %), ont été reconduits en 2018. Ces opérations de réassurance dégagent un solde négatif de 1 094 K€.

Par ailleurs, IMA Assurances réassure le client Monceau.

L'effet de ces opérations sur le résultat technique 2018 est un produit de 119 K€.

Les frais généraux représentent 45,4 % des primes acquises brutes. Ce taux était de 40,6 % en 2017

Le résultat financier ressort à +93 K€. Il représente 0,14% des primes acquises brutes.

La charge exceptionnelle nette de -18 K€ est essentiellement composée de la dotation aux amortissements dérogatoires (21K€) et d'un dégrèvement d'IS (3K€).

Le résultat net s'établit à 5 744 K€.

Délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 mars 2017, voici les informations relatives aux délais de paiement à l'égard des fournisseurs et des clients :

K€	FACTURES <u>RECUES</u> NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU						FACTURES <u>EMISES</u> NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					4 168	0					588
Montant total des factures concernées (TTC)	0	434	89	16	160	699	0	43	94	355	1 547	2 039
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0%	0%	0%	0%	2%	2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombres des factures exclues	Néant						915					
Montant total des factures exclues (TTC)	Néant						3 043					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : entre 1 semaine et 30 jours date de facture Délais légaux : 30 jours						Délais contractuels : A réception Délais légaux (Code des Assurances) : A réception					

Les factures exclues correspondent aux clients douteux.

Les décomptes de réassurance ne figurent pas dans ces informations.

En revanche, les avis d'échéance sont bien inclus dans la partie factures émises.

Par ailleurs, les montants des factures ne sont pas diminués des paiements non imputés, ni des avances permanentes.

Enfin, les factures d'IMA GIE ne figurent pas dans ce tableau: elles sont considérées comme 'non échues' puisque, conformément au règlement qui régit le fonctionnement d'IMA GIE, elles ne seront imputées aux acomptes trimestriels 2018 qu'au moment de sa mise à zéro en mars 2019.

Solvabilité 2 :

Conformément aux exigences réglementaires, IMA Assurances a remis les documents pour l'ACPR dans les délais.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 5 743 735,26 euros de la manière suivante :

Origine :

Autres réserves	34 710,98 €
Report à nouveau antérieur	21 791 475,96 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice	<u>5 743 735,26 €</u>
Soit un bénéfice distribuable de	27 569 922,20 €

Affectation :

Autres réserves	34 710,98 €
A titre de dividendes	1 500 000,00 €
Solde en report à nouveau, soit un montant de	<u>26 035 211,22 €</u>
Soit un total affecté de	27 569 922,20 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des 3 précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2015	1 500 000 €	-
2016	1 900 000 €	-
2017	1 500 000 €	-

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit code.

Observations du Comité d'Entreprise

Les dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail ne sont pas applicables à la société en l'absence de Comité d'Entreprise.

Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des commissaires aux comptes.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes Mazars (titulaire) et PricewaterhouseCoopers Audit (suppléant) ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Les mandats des commissaires aux comptes Groupe Y Audit (titulaire) et Arnaud MOYON (suppléant) expirent en 2019. Le renouvellement interviendra lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Néant

Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence et dont cette dernière a prescrit, à titre de mesure complémentaire, l'insertion dans le rapport annuel

Néant

Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant

Néant

Le Président



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le Conseil d'Administration de la Société IMA ASSURANCES, a, conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise de l'exercice écoulé.



Organe choisi pour exercer la direction générale de la société

La direction générale de la société est exercée par Monsieur Claude Sarcia, Président Directeur Général d'IMA ASSURANCES.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de la SA dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées au cours de l'exercice 2018 dans d'autres sociétés par chacun des mandataires de la société. Ces derniers ne reçoivent aucune rémunération.

Situation des mandats des administrateurs

Les mandats des membres du Conseil d'Administration ont une durée de 6 ans. Le renouvellement est intervenu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2015.

Le renouvellement interviendra lors de l'Assemblée Générale de juin 2020 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019.

Autorisation du Conseil d'Administration de cautions, avals et autres garanties

Aucune nouvelle convention n'est intervenue directement ou par personne interposée entre la société et les personnes visées à l'article (C. com Art. L 225-37-4).

Aucune autorisation de cautions, avals et autres garanties n'a été accordée au cours de l'exercice.

Le Président



**Liste des Mandats et/ou Fonctions exercés par les Mandataires Sociaux
d'IMA Assurances au 31 décembre 2018**

Cette liste doit prendre en compte les fonctions et mandats exercés dans toute société civile ou commerciale, française ou étrangère.

Prénom & Nom	Société	Forme juridique	Mandats au 31 décembre 2018
Pierre DUFOUR	Inter Mutuelles Assistance	SA	Membre du Directoire
	IMA UK	SARL	Directeur
	IMA Assurances	SA	Directeur Général Délégué - Dirigeant Effectif
	Assurima	SA	Directeur Général Délégué - Dirigeant Effectif
Virginie GENIEYS	SCI Bellune	SCI	Gérante
	IMA Assurances	SA	Membre du Conseil d'Administration
	Inter Mutuelles Assistance	SA	Membre du Directoire
	IMA Italia	S.p.a.	Administrateur
	IMA Iberica	SA	Administrateur, représentant IMA Services
Claude SARCIA	ASSURIMA	SA	Président Directeur Général
	IMA Assurances	SA	Président Directeur Général
	IMA Benelux	SA	Administrateur, représentant IMA SA Président du Conseil d'Administration
	IMA Italia	SA	Administrateur Délégué Président du Conseil d'Administration
	DOMISSIMA	SARL	Gérant
	Inter Mutuelles Assistance	SA	Président du Directoire
	WAFA IMA Assistance	SA	Représentant IMA SA au Conseil d'Administration Vice-Président du Conseil d'Administration
	Syndicat National des Sociétés d'Assistance		Président
	IMA Participations	SASU	Président
	IMA Innovation	SASU	Président

Le Conseil d'Administration





- 1- Bilan et hors bilan
- 2- Compte de résultat
- 3- Annexe aux comptes
- 4- Détermination du résultat fiscal
- 5- Résultats de la société
au cours des 5 derniers exercices
- 6- Répartition du capital
au 31 décembre 2018



Comptes 2018

IMA ASSURANCES



11



Signature

1- Bilan



Comptes 2018 IMA ASSURANCES



12



A. ACTIF

IMA ASSURANCES

€	31/12/2018	31/12/2017
1 CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE OU COMPTE DE LIAISON AVEC LE SIEGE	0	0
2 ACTIFS INCORPORELS	7 235	51 985
3 PLACEMENTS :	34 455 870	36 941 132
3A Terrains et constructions	2 211 537	2 232 705
3B Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	9	9
3C Autres placements	32 244 324	34 708 418
3D Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTES AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE		
5 PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :	2 806 621	2 387 432
5A Provisions pour primes non acquises	1 999 924	1 769 635
5B Provisions d'assurance vie	0	0
5C Provisions pour sinistres (VIE)	0	0
5D Provisions pour sinistres (NON-VIE)	806 697	617 798
5E Provisions pour participation et ristournes (VIE)		
5F Provisions pour participation et ristournes (NON-VIE)	0	0
5G Provisions d'égalisation	0	0
5H Autres provisions techniques (VIE)	0	0
5I Autres provisions techniques (NON-VIE)	0	0
5J Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
6 CREANCES :	28 255 450	22 043 599
6A Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6AA Primes acquises non émises	987 675	848 811
6AB Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 256 092	3 176 409
6B Créances nées d'opérations de réassurance	128 907	56 675
6C Autres créances		
6CA Personnel	0	0
6CB Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	38 349
6CC Débiteurs divers	23 882 776	17 923 354
6D Capital appelé non versé		
7 AUTRES ACTIFS :	229 320	423 024
7A Actifs corporels d'exploitation	3 800	3 800
7B Comptes courants et caisse	225 520	419 224
7C Actions propres	0	0
8 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :	352 106	425 612
8A Intérêts et loyers acquis et non échus	108 183	99 432
8B Frais d'acquisition reportés	152 486	260 552
8C Autres comptes de régularisation	91 437	65 628
9 DIFFERENCE DE CONVERSION	4 257	4 370
TOTAL DE L'ACTIF	66 110 859	62 277 153



Signature

B. PASSIF**IMA ASSURANCES**

€	31/12/2018	31/12/2017
1 CAPITAUX PROPRES	34 569 922	30 326 187
1A Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	7 000 000	7 000 000
1B Primes liées au capital social	0	0
1C Réserves de réévaluation	0	0
1D Autres réserves	34 711	34 711
1E Report à nouveau	21 791 476	20 043 010
1F Résultat de l'exercice	5 743 735	3 248 466
2 PASSIFS SUBORDONNES	0	0
3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	18 312 131	19 755 349
3A Provisions pour primes non acquises	4 125 769	4 294 406
3B Provisions d'assurance vie	0	0
3C Provisions pour sinistres (VIE)	0	0
3D Provisions pour sinistres (NON-VIE)	9 675 975	9 193 258
3E Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (VIE)	0	0
3F Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (NON-VIE)	2 491 979	4 006 893
3G Provisions pour égalisation	0	0
3H Autres provisions techniques (VIE)	0	0
3I Autres provisions techniques (NON-VIE)	2 018 409	2 260 791
4 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	0	0
5 PROVISIONS	144 720	123 665
6 DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	806 697	617 797
7 AUTRES DETTES :	12 202 680	10 894 429
7A Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 032 250	3 188 277
7B Dettes nées d'opérations de réassurance	1 423 777	839 642
7C Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7D Dettes envers les établissements de crédit	147 443	151 777
7E Autres dettes :		
7EA Titres de créances négociables émis par l'entreprise	0	0
7EB Autres emprunts dépôts et cautionnements reçus	0	0
7EC Personnel	0	0
7ED Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	273 120	226 185
7EE Créanciers divers	7 326 091	6 488 548
8 COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF :	72 094	552 541
9 DIFFERENCE DE CONVERSION	2 615	7 184
TOTAL DU PASSIF	66 110 859	62 277 153



€ Libellé	TOTAL 31/12/18	dont engagement à l'égard des		
		Dirigeants	Entreprises liées	Participations
Engagements reçus (1)	694 506	0	0	0
Engagements donnés (2)	0	0	0	0
Avals, cautions et garanties de crédit donnés (2)	0	0	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0	0	0
Autres engagements donnés (3)	0	0	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires ou des rétrocessionnaires	0	0	0	0
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	0	0	0	0
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0	0	0
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	0	0	0	0

(1) Engagements reçus	694 506	Fonds d'égalisation d'un réassureur
------------------------------	----------------	--

(2) Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0
--	----------

(3) Autres engagements donnés	0
--------------------------------------	----------

**Engagements liés à la responsabilité d'associé
ou de membres de certaines entités**

Passifs externes	0
-------------------------	----------

Engagements hors bilan	0
-------------------------------	----------

2- Compte de résultat



Comptes 2018 IMA ASSURANCES



16



Signature

◆ COMPTE TECHNIQUE

€	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	IMA ASSURANCES	
			Opérations nettes 31/12/18	Opérations nettes 31/12/17
1 PRIMES ACQUISES	65 146 189	-5 732 084	59 414 106	56 901 119
1a Primes	64 977 552	-5 962 373	59 015 179	56 082 614
1b Variation des primes non acquises	168 638	230 289	398 927	818 505
2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	29 648		29 648	23 756
3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	601 250		601 250	688 168
4 CHARGES DE SINISTRES	-50 023 086	3 054 608	-46 968 478	-46 655 739
4a Prestations et frais payés	-49 540 370	2 865 709	-46 674 661	-44 249 569
4b Charges des provisions pour sinistres (variations)	-482 717	188 899	-293 818	-2 406 170
5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	81 713	0	81 713	175 678
6 PARTICIPATION AUX RESULTATS	1 514 915	0	1 514 915	-1 091 729
7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-4 059 802	1 583 282	-2 476 520	-2 364 637
7a Frais d'acquisition	-2 655 538		-2 655 538	-2 642 191
7b Frais d'administration	-1 404 264		-1 404 264	-1 027 873
7c Commissions reçues des réassureurs	0	1 583 282	1 583 282	1 305 426
8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-4 212 758		-4 212 758	-2 427 850
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	9 078 068	-1 094 194	7 983 874	5 248 766

◆ COMPTE NON TECHNIQUE

1 RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	7 983 874	5 248 766
3 PRODUITS DES PLACEMENTS	386 568	462 655
3a Revenus des placements	220 185	232 260
3b Autres produits de placements	30 073	22 691
3c Produits provenant de la réalisation des placements et d'écarts de change	136 310	207 705
5 CHARGES DES PLACEMENTS	-293 084	-397 419
5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	-254 948	-233 131
5b Autres charges des placements	-28 245	-28 716
5c Pertes provenant de la réalisation des placements et d'écarts de change	-9 891	-135 573
6 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-29 648	-23 756
7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	103 932	30 716
8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	0	0
9 RESULTAT EXCEPTIONNEL	-18 077	-20 637
9a Produits exceptionnels	3 095	-299
9b Charges exceptionnelles	-21 172	-20 338
10 PARTICIPATION DES SALAIRES	0	0
11 IMPOTS SUR LES BENEFICES	-2 389 830	-2 051 859
12 RESULTAT DE L'EXERCICE	5 743 735	3 248 466



Signature



Signature

3- Annexe aux comptes



Comptes 2018 IMA ASSURANCES



18





Signature

Annexe aux comptes IMA Assurances

Faits caractéristiques de l'exercice

Les primes acquises brutes d'un montant de 65 146 K€ sont en augmentation de 5 % par rapport à 2017. En 2018, les coûts de sinistres globaux d'IMA Assurances sont stables à 50.0 M€ en relation avec l'évolution de l'activité et du S/P : 132 691 dossiers, soit 8 039 dossiers de plus qu'en 2017 (+6.0%), avec une baisse du coût de l'heure d'aide-ménagère (-2.0%).

Le coût de la sous-traitance a augmenté de 2 005K€ soit + 5 % par rapport à 2017.

La variation des primes acquises est due pour une partie significative à l'arrivée de nouveaux clients, ainsi qu'à une augmentation des portefeuilles.

Le résultat net d'établi à 5 744K€.

1- Principes comptables et modes d'évaluation retenus

Les présents comptes ont été établis conformément aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce et aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les entreprises d'assurance :

- les règlements de l'ANC n°2015.11 du 26 novembre 2015 et n°2016.12 du 12 décembre 2016, relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance,
- les dispositions du Code des assurances.

Les principes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par les dispositions comptables législatives et réglementaires figurant dans le Code des assurances, ainsi que dans les règlements de l'ANC n° 2015-11 et 2016-12 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance et différents règlements du CRC et de l'ANC portant sur des dispositions spécifiques ; et lorsque lesdits code et règlements ne le prévoient pas, par application du plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable pour l'exercice 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des entreprises d'assurance et générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La date de clôture des comptes d'IMA Assurances est le 31 décembre. Les exercices N et N-1 sont d'une durée identique de 12 mois.

Les comptes sont présentés en euros.

BILAN ACTIF

1.1. Actif immobilisé

1.1.1. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépôts et cautionnements versés.

1.1.2. Immobilisations incorporelles

IMA Assurances a reçu, par un transfert de portefeuille agréé par le Comité des Entreprises d'Assurance en date du 22 septembre 2005, l'ensemble des contrats d'IMA SA avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Cet apport a été réalisé à la valeur nette comptable et valorisé à 1 euro.

1.1.3. Placements : modes d'évaluation

1.1.3.1. Placements immobiliers

Un placement immobilier a été réalisé à Paris en mai 2012. Cet immeuble d'exploitation, acquis pour 2 602 K€, figure à l'actif pour 2 212 K€ au 31 décembre 2018. Sa valeur à dire d'expert, au 31 décembre 2018, était de 2 960 K€.

1.1.3.2. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec un lien de participation

Au 31 décembre 2018, IMA Assurances détient une action WAFA IMA Assistance.
Le rôle de holding du Groupe IMA est tenu par IMA SA.

1.1.3.3. Autres placements

- a) Valeurs mobilières amortissables (à taux fixe), article R343-9 :
Les valeurs mobilières amortissables (obligations, titres de créances négociables,...) sont inscrites pour leur prix d'achat (hors intérêts courus).
La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres.
Cet amortissement figure en compte de régularisation actif ou passif et est intégré dans le résultat financier.
Une provision est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal, notamment).
Au 31 décembre 2018, IMA Assurances détient des certificats de dépôt qui sont éligibles au régime de l'article R343-9 mais ne font pas l'objet d'un traitement particulier.
En 2010, IMA Assurances a souscrit un mandat de gestion avec OFI pour la gestion d'un portefeuille obligataire. La collaboration s'est poursuivie en 2018.
- b) Horizon de détention des instruments financiers détenus en portefeuille :
Les instruments financiers détenus en portefeuille sont valorisés conformément à la politique de valorisation du Groupe OFI, pour ce qui est des OPCVM (« pricing policy »).
Le mandat de gestion signé avec notre SGP OFI précise que l'horizon d'investissement pour un tel type de gestion est de 1 an minimum.
- c) Evaluation des titres et autres placements financiers affectés ou non à la représentation des engagements techniques, article R 343-10 : ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat.
Il s'agit essentiellement de SICAV obligataires et monétaires.
IMA Assurances détient des titres de cette nature au 31 décembre 2018.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R 343-11 :

- titres cotés : sur la base du dernier cours coté au jour de l'inventaire
- titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise

Lorsque leur valeur actuelle à la date de clôture est inférieure à la valeur d'actif brut, une provision pour dépréciation est constituée conformément aux dispositions de l'article R343-10 du Code des assurances.

Le règlement n°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables précise dans ses articles 123-6 à 123-19 les règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances. Lorsque l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir les valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du code des assurances jusqu'à leur maturité, les valeurs recouvrables s'analysent au regard du seul risque de crédit. La société ne dispose pas de placement concerné par ce règlement.

- d) Provision globale pour risque d'exigibilité : la PRE est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10 se trouvent en situation de moins-value latente globale (VNC > valeur globale).

La valeur globale se détermine de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés, la valeur retenue est le cours moyen des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou à défaut, le dernier cours coté avant cette date.
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placements, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date.
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R343-11.

Compte tenu de la nature des titres en portefeuille, il n'y a pas lieu de constituer une telle provision au 31 décembre 2018.

- e) Provision pour dépréciation durable

La provision pour dépréciation durable (PDD) est constituée si la valeur de marché d'un actif est inférieure à sa valeur au bilan, et si cette situation de moins-value latente est considérée comme durable.

La PDD doit être calculée à l'unité pour chaque titre du portefeuille détenu par IMA Assurances.

En pratique, la règle est de constituer une PDD si un actif baisse de plus de 20 % (30 % en période de forte volatilité des marchés, identifiée comme telle par l'Autorité des Marchés Financiers) pendant au moins 6 mois.

Lorsque les titres concernés voient leur valeur augmenter à nouveau, il est possible de procéder à une reprise de PDD.

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas à constater de provision pour dépréciation durable.

1.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des tiers (assurés, bénéficiaires, etc...).

Au 31 décembre 2018, une provision pour dépréciation des clients a été constituée au regard des risques de non recouvrement.

1.1.5. Comptes de régularisation actifs

1.1.5.1. Frais d'acquisitions reportés

Conformément aux dispositions comptables prévues par l'article 151-1 du Règlement ANC 2015-11, la société a inscrit à l'actif du bilan la partie non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charges de l'exercice.

Soit l'information disponible pour certains contrats permet le calcul du montant reporté contrat par contrat, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises.

Soit, pour les autres contrats les frais d'acquisitions non directement affectables contrats par contrat sont reportés selon le prorata des items (a) et (b) définis ci-dessous :

(a) partie de la provision pour primes non acquises correspondant aux contrats non affectés

(b) partie des primes émises correspondant aux contrats non affectés

Les contrats d'IMA Assurances n'étant pas dans le périmètre de l'article L.113-15-2 du code des assurances, la probabilité des résiliations visées à cet article n'est pas prise en compte pour déterminer la période d'imputation des frais d'acquisition.

1.1.5.2. Autres comptes de régularisation

Les charges payées au cours de l'exercice mais non imputables à ce dernier sont portées en charges constatées d'avance.

1.1.6. Différences de conversion

Les opérations en devise sont converties en euros d'après le cours de change du jour de l'inventaire. Les écarts résultant de cette conversion sont portés au bilan dans des comptes de « différence de conversion » actif et passif.

BILAN PASSIF

1.1.7. Capitaux propres

Le capital d'IMA Assurances est composé de 700 000 actions entièrement libérées d'une valeur de 10 euros, soit 7 000 000 euros.

1.1.8. Provisions

Les provisions constituées sont destinées à couvrir les charges échues de l'exercice ou à garantir un risque certain dont l'entreprise a connaissance à la clôture de l'exercice.

Les provisions techniques sont élaborées en conformité avec les règles du Code des assurances. Elles sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

1.1.8.1. Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des dossiers d'assistance ouverts à la clôture de l'exercice.

Ces provisions sont calculées selon des méthodes statistiques et récapitulées par exercice de survenance. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé.

Les provisions pour sinistres comprennent notamment les provisions pour « sinistres inconnus » ou « tardifs », y compris déclarés tardivement (après la date d'inventaire).

Elles sont augmentées d'une provision pour frais de gestion de sinistres : ce taux de chargement est déterminé annuellement en fonction du taux moyen de règlement des dossiers réellement observé sur les trois dernières années. Les modalités de calcul de la provision pour frais de gestion de sinistres ont été ajustées au cours de l'exercice 2018 et portent le taux de chargement à 21,80% en 2018 contre 20,32% en 2017.

1.1.8.2. Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime.

Elle est calculée en fonction des paramètres des contrats, contrat par contrat, au prorata temporis.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats payables d'avance, la charge de sinistres et de frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises.

Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chacun des contrats concernés sur les exercices N et N-1.

Sur les contrats pluriannuels pour lesquels les prévisions de coûts de sinistres dépassent, sur la période comprise entre la date de l'inventaire et la date d'échéance du contrat, la part des primes se rapportant à cette période post clôture, le différentiel a été provisionné en « provision pour risque en cours ».

1.1.8.3. Provisions pour risques croissants

Le niveau de provision pour risque croissant dont le solde au 31.12.15 était de 560 K€ sur la base de notre business plan actualisé, suite à la mise en place en 2013 d'un contrat lié à la dépendance, a été recalculé au 31.12.18 au vu de l'évolution de l'activité dépendance en 2018.

Cette provision a donc été intégralement reprise et dotée à nouveau pour le même montant.

Cette provision reste évaluée sur la base d'une projection d'un résultat technique sur un horizon de 5 ans et correspond par conséquent, au déséquilibre des primes sur les sinistres et frais des contrats concernés.

Compte tenu de ces modalités de calcul, cette provision a fait l'objet d'une réintégration et d'une déduction pour le même montant dans le résultat fiscal 2018 de la société.

1.1.9. Les opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en euros au cours du jour de la date de la facture ou du règlement lors de leur enregistrement.

Conformément au règlement ANC n° 2015-05, les écarts de change sur créances et dettes commerciales sont reclassés en résultat d'exploitation à compter de 2018.

Les créances et dettes en devises sont converties à la clôture de l'exercice sur la base du cours du 31 décembre. Les écarts de change alors dégagés sont comptabilisés en comptes d'écarts de conversion actif et passif uniquement pour les devises hors zone euro.

Si le solde de ces comptes fait apparaître un écart de conversion actif net, une provision pour risques et charges est constituée.

1.2. Postes du compte de résultat

1.2.1 Primes émises

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Les primes acquises sont obtenues en corrigeant les primes émises des régularisations de primes et de la variation des provisions de primes. Ainsi, les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits pour leur fraction courue sur l'exercice.

Les principales corrections apportées aux primes émises sont évaluées de la manière suivante :

- la provision pour primes non acquises représente la quote-part de primes émises et non acquises à la clôture de l'exercice relative à des contrats en vigueur,
- la provision pour risques en cours est dotée lorsque le montant estimé des risques attachés aux primes reportées est supérieur à la provision pour primes non acquises nettes de coûts d'acquisition différés.

Les primes encaissées avant la date d'effet de la garantie sont portées dans les créances et dettes nées d'opération d'assurance directe au compte « primes restant à émettre ».

1.2.2 Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques correspondent à des régularisations.

1.3. Règles retenues pour l'imputation des charges par destination

La comptabilisation des charges par destination est réalisée selon les dispositions du Plan Comptable particulier à l'assurance et à la capitalisation.

Pour l'ensemble des charges, une comptabilisation est effectuée dans un premier temps dans des comptes par nature auxquels sont affectées des sections analytiques (services).

Ces comptes par nature sont soldés et répartis dans les comptes par destination mensuellement.

L'affectation dans les différentes destinations est effectuée en fonction du couple charge par nature/section analytique.

Les spécificités inhérentes à l'activité Assistance ont été intégrées. Les charges des plateaux d'assistance sont, par exemple, comptabilisées sur la ligne prestations et frais payés.

En particulier :

- *Compte « charge des sinistres »*

Il est essentiellement alimenté par le coût des dossiers d'assistance sous-traités aux filiales du Groupe IMA, ainsi que les sections du traitement des factures des prestataires d'assistance.

Il comprend également les pertes de change sur créances et dettes commerciales à compter de 2018.

- *Compte « frais d'acquisition »*

Il est essentiellement alimenté par les sections du Commerce et de la Direction Générale ainsi que par les coûts directement affectables aux contrats. Il comprend essentiellement le montant des vacations des sections du Commerce et de la Direction Générale facturés annuellement par IMA GIE ainsi que les coûts directement affectables aux contrats.

- *Compte « frais d'administration »*

Ce compte regroupe les coûts imputés sur les services liés au suivi des contrats : émissions, encaissements de primes, à la gestion de la trésorerie, aux opérations comptables en général et aux analyses de gestion.

1.4. Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

Leur nature et leur montant sont précisés dans le tableau « détail des engagements reçus et donnés ».



Les éléments présentés ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

2 - Informations complémentaires sur le bilan

2.1. Actif immobilisé

● Analyse des variations de certains postes d'actif immobilisé

Nature	Valeur brute à la date d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la date de clôture
Immobilisations incorporelles	90	-	-	90
Terrains et constructions	2 352	-	-	2 352
Titres de propriété				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées	-	-	-	-
Bons, obligations et créances				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées	-	-	-	-
Autres placements	34 708	42 525	44 989	32 244
Dépôts déposés chez les cédantes				
Total	37 150	42 525	44 989	34 686

● Actif avec clause de réserve de propriété

Il n'y avait aucune acquisition d'immobilisations non réglées au 31 décembre 2018.

● Décomposition de la variation des amortissements et dépréciations liés à ces actifs

Nature	Amortissements ou dépréciations cumulées à la date d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements ou dépréciations cumulées au 31/12/18
Immobilisations incorporelles	-38	-45	-	-83
Terrains et constructions	-119	-21	-	-140
Titres de propriété				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées	-	-	-	-
Bons, obligations et créances				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-
Dépôts déposés chez les cédantes	-	-	-	-
Total	-157	-66	-	-223

● **Postes d'actif immobilisé net**

Nature	Valeur brute fin d'exercice	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	90	-83	-	7
Terrains et constructions	2 352	-140	-	2 212
Titres de propriété				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées				
Bons, obligations et créances				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées	-	-	-	-
Autres placements	32 244	-	-	32 244
Dépôts déposés chez les cédantes	-	-	-	-
Total	34 686	-223	-	34 463



[Signature]

2.2. État récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan social

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I- PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 352	2 212	2 960
dont OCDE	2 352	2 212	2 960
dont hors OCDE	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	6 790	6 790	6 829
dont OCDE	6 790	6 790	6 829
dont hors OCDE	-	-	-
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	25 455	25 455	25 560
dont OCDE	25 455	25 455	25 560
dont hors OCDE	-	-	-
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
11. Autres instruments financiers à terme	-	-	-
TOTAL (ligne 1 à 10)	34 596	34 456	35 266

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
REPORT DU TOTAL (ligne 1 à 10)	34 596	34 456	35 266
1) dont :			
Placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	25 455	25 455	25 266
Placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	9 142	9 001	9 789
Placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11 du code des assurances	-	-	-
2) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	N/A	N/A	N/A
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	N/A	N/A	N/A
3) dont :			
Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-
Autres valeurs	34 596	34 456	35 266
II- ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (AUTRES QUE LES PLACEMENTS, LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET LA PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES)	N/A	N/A	N/A
dont intérêts courus non échus	N/A	N/A	N/A
dont banques et caisses	N/A	N/A	N/A
dont chèques à encaisser	N/A	N/A	N/A
III- VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)	-	-	-

Informations complémentaires (valeur nette)

Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »	-
Montant des terrains et constructions en faisant apparaître, en distinguant les droits réels et les parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées :	
o immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement	2 212
o autres immobilisations	-
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R. 343-9 et R.343-10 du code des assurances	91

2.3. Détail des placements

Codes ISIN	Nombre et nature des placements	Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur actualisée	Plus-value latente 31.12.18
	IMMOBILIER		2 352	2 212	2 960	748
		BUREAUX RUE DE GRENNELLE PARIS	2 352	2 212	2 960	748
	SICAV & FCP		6 790	6 790	6 829	39
FR0000003964	22	SG MONETAIRE PLUS	522	522	523	2
FR0000003964	21	SG MONETAIRE PLUS	499	499	499	-
FR0000003964	1	SG MONETAIRE PLUS	24	24	24	-
FR0011046085	1010	BNP PARIBAS DEPOSIT FCP	1 025	1 025	1 033	8
FR0011046085	250	BNP PARIBAS DEPOSIT FCP	254	254	256	2
FR0011046085	1538	BNP PARIBAS DEPOSIT FCP	1 565	1 565	1 574	9
FR0010830844	12	AMUNDI 12 M - I	1 279	1 279	1 276	-4
FR0000293698	140	BTP TRESORERIE	1 491	1 491	1 513	22
FR0011381227	1,2983	OFI RS MONETAIRE IC	131	131	131	-
	OBLIGATIONS		12 699	12 699	12 722	23
FR0011109180		CREDIT LYONNAIS	207	207	265	58
FR0011273341		CREDIT COOPERATIF 3,45% 160720	330	330	316	-14
FR0011391580		HSBC FRANCE 1,875% 160120 EMTN	302	302	306	4
FR0011513340		DANONE 1,375% 100619 EMTN	495	495	503	8
FR0011693001		APRR 2,25% 160120 EMTN	306	306	307	2
FR0011842939		ESSILOR INT 1,75% 090421 EMTN	298	298	311	13
FR0012370872		IMERYS 2% 101224 EMTN	206	206	205	-1
FR0012467520		CM ARKEA 1% 260123 EMTN	595	595	610	15
FR0012674661		KLEPIERRE 1% 17042023	616	616	609	-7
FR0012942647		ICADE 1,875% 140922	733	733	724	-9
FR0013143344		IMERYS 0,875% 310322 EMTN	502	502	504	1
FR0013182847		AIR LIQUIDE 1,25% 130628 EMTN	1 059	1 059	1 009	-50
FR0013201134		COFIROUTE 0,75% 090928 EMTN	394	394	375	-18
FR0013217346		PUBLICIS GP 0,50% 031123	495	495	491	-4
FR0013264066		PLASTIC OMNIUM 1,25% 260624	288	288	283	-4
FR0013264066		PLASTIC OMNIUM 1,25% 260624	385	385	378	-7
XS0826531120		NESTLE FIN 1,75% 120922	530	530	531	1
XS1017828911		BASF 1,375% 220119	399	399	400	1
XS1057486471		VOLKSWAGEN FIN EU3M + 60 BP 150419	278	278	300	22
XS1057486471		VOLKSWAGEN FIN EU3M + 60 BP 150419	94	94	100	6
XS1057486471		VOLKSWAGEN FIN EU3M + 60 BP 150419	190	190	200	11
XS1167644407		VOLKSWAGEN FIN 0,875% 160123	290	290	294	4
XS1218319702		UNIBAIL - RODAMCO 1% 140325	400	400	400	-
XS1218319702		UNIBAIL - RODAMCO 1% 140325	306	306	300	-6
FR0122961032		BMTN PROG.SEMESTRIEL	1 000	1 000	1 000	-
FR0013213097		EMTN DIGITAUX PROG.GENERALI 5 ANS	1 000	1 000	1 000	-
XS1910777173		EMTN ARBITRAGE CARBONE DECEMBRE 2020	1 000	1 000	1 000	-
	TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES		12 756	12 756	12 756	-
01520E1776200026		CAT TRESO PLUS reductible	2 210	2 210	2 210	-
94316303136		CAT TRESO LIBRE reductible	751	751	751	-
1079466318		CSL CAISSE D'EPARGNE	1 700	1 700	1 700	-
9798239778		CAT A TAUX FIXE 60 mois	2 400	2 400	2 400	-
6024690107		CAT FIDELIS 5 ANS	2 000	2 000	2 000	-
16024692072		CAT FIDELIS 5 ANS	2 000	2 000	2 000	-
16024809328		CAT ENTREPRISES AVEC PREAVIS 5 ANS	1 194	1 194	1 194	-
20153905		CAT ENTREPRISE AVEC PREAVIS 5ANS	500	500	500	-
	ACTIONS		-	-	-	-
		ACTION Wafa IMA ASSISTANCE (8,91€)	-	-	-	-
	TOTAL DES AUTRES PLACEMENTS		34 596	34 456	35 266	811



Signature

2.4. Centralisation de trésorerie

La centralisation de la trésorerie est une procédure qui consiste à faire remonter sur une même société, les encaissements et les décaissements affectant les comptes bancaires d'entités formant un groupe d'entreprises afin d'optimiser la gestion de la trésorerie.

Dans le Groupe IMA, c'est dans la société IMA SA que le compte centralisateur (ou compte pivot) est ouvert.

La position des soldes bancaires du 31/12/2018 apportés à la centralisation de la trésorerie s'établit ainsi :

	Solde bancaire débiteur apporté à la centralisation de la trésorerie
Société Générale	20 966
TOTAL	20 966

La centralisation de trésorerie repose sur des mouvements effectifs de fonds entre le compte centralisateur et les comptes participants et génère par conséquent une relation de prêt/emprunt intragroupe nécessitant la mise en place d'une rémunération calculée sur le principe suivant : les avances portent intérêt au taux Eonia -0,20 sur les positions créditrices (prêts) et Eonia +0,20 sur les positions débitrices (emprunts) avec un taux plancher de zéro.

Ces rémunérations ressortent comme suit pour l'exercice :

	Charges financières	Produits financiers
Exercice 2018	-	-

2.5. État des échéances des créances et des dettes

2.5.1. Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Primes acquises non émises & primes émises d'avance	988	988	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 256	3 256	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	129	129	-	-
Personnel	-	-	-	-
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	-	-	-	-
Débiteurs divers(*)	23 991	23 762	228	-
Capital appelé non versé	-	-	-	-
Total brut	28 364	28 135	228	-
Provisions sur créances	-108	-108	-	-
Créances nettes	28 255	28 027	228	-

(*) dont compte cash pooling IMA SA 20 966 K€

Au 31 décembre 2018, une provision pour dépréciation des clients a été constituée au regard des risques de non recouvrement.

2.5.2 Autres créances

● Débiteurs actifs nets de provisions

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Entreprises liées(*)	21 306	15 161
Autres comptes de régularisation	2 577	2 762
Total	23 883	17 923

(*) dont compte cash pooling IMA SA 20 966 K€

● Etat, Sécurité Sociale et collectivités publiques

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
CVAE à récupérer	-	38
Total	-	38

2.5.3 Comptes de régularisation actifs

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Intérêts courus sur placements	108	99
Frais d'acquisition reportés	152	261
Différence sur prix de remboursement des obligations à percevoir	91	66
Autres comptes de régularisation	-	-
Total	352	426

2.5.4 Etat des échéances des dettes

Dettes	Montant brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 032	3 032	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance (*)	1 424	1 424	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Dont obligations convertibles	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	147	147	-	-
Titres de créances négociables émis par l'entreprise	-	-	-	-
Autres emprunts dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-
Etat, Organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	273	273	-	-
Créanciers divers	7 326	7 326	-	-
Total	12 203	12 203	-	-

(*) Wafa IMA Assistance

2.5.5 Autres dettes

● Etat, organismes Sécurité Sociale et collectivités publiques

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Charges à payer	126	65
Taxes collectées (dont TVA et TCA)	147	161
Total	273	226

● Créanciers divers

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Entreprises liées	5 406	4 311
Dette d'intégration fiscale	271	-
Fournisseurs	1 123	1 067
Avoirs à établir	2	5
Autres charges à payer	524	1 069
Autres créditeurs	-	36
Total	7 326	6 489

2.6. Entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Les entreprises liées sont celles incluses dans le périmètre de consolidation de la société mère IMA SA.

2.7. Passifs subordonnés

Aucun passif subordonné n'a été contracté ni n'est en cours sur l'exercice.

2.8. Composition de l'actionnariat

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 700 000 actions simples.

Chacune de ces actions a une valeur nominale 10 euros.

Chaque action confère un et un seul droit de vote à son détenteur.

Aucune obligation convertible n'a été émise par IMA Assurances.

2.9. Mouvements des fonds propres et réserves

Nature	01.01.18	Affectation du résultat N-1	Dividendes versés	Résultat N	31.12.18
Capital	7 000				7 000
Report à nouveau	20 043	3 248	-1 500		21 791
Autres réserves	35				35
Résultat de l'exercice	3 248	-3 248		5 744	5 744
Total	30 326	0	-1 500	5 744	34 570

2.10. Réévaluation au cours de l'exercice

Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice.

2.11. Provisions techniques

N° de rubrique du passif	Nature	31.12.18	31.12.17
3A	Provisions pour primes non acquises	4 126	4 294
	Provisions de sinistres à payer sur la réassurance acceptée (hors chargement)	14	15
	Chargement (*)	3	3
	Provisions de sinistres à payer sur la réassurance acceptée (chargées)	17	18
	Provisions de sinistres à payer hors antérieurs (hors chargement)	7 599	7 375
	Chargement (*)	1 537	1 499
	Provisions de sinistres à payer (hors antérieurs) chargées	9 135	8 874
	Provisions de sinistres à payer sur antérieurs (hors chargement)	537	297
	Chargement (*)	117	60
	Provisions de sinistres à payer sur antérieurs (chargées)	654	357
	Prévisions de recours à encaisser (hors chargement)	-166	-69
	Chargement (*)	36	14
	Prévisions de recours à encaisser (chargées)	-130	-55
	S/T Chargement (*)	1 693	1 576
3D	Sous total provisions pour sinistres (non vie)	9 676	9 193
3F	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 492	4 007
3I	Provisions pour risques en cours et provision pour risques croissants (**)	2 018	2 261
	TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	18 312	19 755
	Dont part des cessionnaires dans les provisions techniques	2 807	2 387

(*) le taux de chargement est de 21,80 % au 31 décembre 2018. Il était de 20,32 % au 31/12/2017.

(**) Dont provisions constituées sur les activités domicile et dépendance. Elles sont fiscalement neutralisées.

o Domicile

- Provision pour Risques En Cours

La provision dotée au 31 décembre 2017 pour 900 K€ sur la base de notre business plan actualisé a été recalculée au 31 décembre 2018 au vu de l'évolution de l'activité domicile.

Cette provision a ainsi été intégralement reprise et dotée à nouveau pour 750 K€.

Cette provision a donc un solde de 750 K€ au 31 décembre 2018.

- Provisions pour Réserves de Stabilité

Pour l'un des contrats d'assistance à domicile, la provision pour réserve de stabilité avait été constituée au 31 décembre 2017 à hauteur de 399 K€.

Début 2018, elle a été négativement corrigée des parcs 2017 définitifs connus au cours de 2018 pour 2K€ via les 'Autres Produits Techniques'.

Puis elle a été complétée en 2018 au prorata des primes émises pour 163 K€.

Son solde est donc de 560 K€ au 31 décembre 2018.

Pour un autre des contrats d'assistance à domicile, une provision pour réserve de stabilité - similaire à celle ci-dessus - avait été constituée au 31 décembre 2017 à hauteur de 322 K€. En 2018, elle a été intégralement reprise compte tenu de modifications contractuelles.

Son solde est donc nul au 31 décembre 2018.

o Dépendance

- Provision pour Risques Croissants

La provision dont le solde au 31.12.17 était de 560 K€ sur la base de notre business plan actualisé, suite à la mise en place en 2013 d'un contrat lié à la dépendance, a été recalculée au 31.12.18 au vu de l'évolution de l'activité dépendance en 2018.

Cette provision a donc été intégralement reprise et dotée à nouveau pour le même montant.

Son solde est donc de 560 K€ au 31 décembre 2018.

● **Recours à encaisser**

Les montants des recours à recevoir sont déduits des provisions pour sinistres à payer pour la présentation du tableau ci-après.

2.12. Evolution au cours des trois derniers exercices des paiements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Années d'inventaire	Exercices de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2016					
Règlements nets	36 334	36 934	31 728		
Provisions nettes	45	128	6 817		
Total sinistres	36 379	37 062	38 545		
Primes acquises	47 013	47 868	54 337		
Rapport S/P	77,38%	77,43%	70,94%		
Inventaire 2017					
Règlements nets	35 247	34 295	36 784	39 011	
Provisions nettes	0	38	307	8 848	
Total sinistres	35 247	34 333	37 091	47 859	
Primes acquises	47 013	47 870	54 533	61 723	
Rapport S/P	74,97%	71,72%	68,02%	77,54%	
Inventaire 2018					
Règlements nets	35 308	34 362	36 926	44 622	41 176
Provisions nettes	0	0	37	1 158	8 481
Total sinistres	35 308	34 362	36 963	45 780	49 657
Primes acquises	47 013	47 882	54 643	60 722	66 026
Rapport S/P	75,10%	71,76%	67,64%	75,39%	75,21%



2.13. Etat des règlements et provisions pour sinistres à payer nettes de recours

Ensemble des contrats d'assurance	Cumul des exercices	Année d'ouverture des dossiers				
		2017	2016	2015	2014	Antérieurs
Provisions 01.01.2018 (a) (hors chargement)	7 843	7 561	251	31	-	-
Paielements 2018	5 888	5 610	142	67	69	-
Provisions 31.12.2018 (hors chargement)	1 669	1 640	29	-	-	-
Coût total comptabilisé au 31.12.2018 (b)	7 557	7 250	171	67	69	-
Excédent sur provision (a-b)	391	311	80	-	-	-
Insuffisance sur prov. (b-a)	105	-	-	36	69	-

Les provisions pour sinistres à payer s'entendent nettes de prévisions de recours à encaisser et hors chargement pour frais de gestion.

3- Informations sur le compte de résultat

3.1. Ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques par catégorie ministérielle

	Affaires directes	Acceptation	Total général
1. Primes acquises	64 899	247	65 146
1a Primes émises brutes	64 730	247	64 978
1b Variation des primes non acquises	169	-	169
2. Charges des prestations	48 321	106	48 427
2a Prestations et frais payés	49 415	125	49 540
2b Charges des provisions pour sinistres et autres	-1 094	-20	-1 114
A. Solde de souscription (1-2)	16 578	142	16 719
5. Frais d'acquisition	2 648	7	2 656
6. Autres charges de gestion nettes	5 001	15	5 016
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes (5+6)	7 649	22	7 671
7. Produits de placements alloués	30	0	30
8. Participation aux résultats			
C. Solde financier (7-8)	30	0	30
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	5 962	0	5 962
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	2 866	0	2 866
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	420	0	420
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0
13. Commissions reçues des assureurs	1 583	0	1 583
D. Solde de réassurance (10+11+12+13-9)	-1 093	0	-1 093
Résultat technique (A-B+C+D)	7 865	119	7 985
Hors compte			
14 Provisions pour primes non acquises (clôture)	4 126	0	4 126
15 Provisions pour primes non acquises (ouverture)	4 294	0	4 294
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	9 659	17	9 676
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	9 176	18	9 193
18 Autres provisions techniques (clôture)	4 462	48	4 511
19 Autres provisions techniques (ouverture)	6 201	67	6 268

3.2. Ventilation des produits et des charges de placement

● Ventilation des produits et des charges de placement de l'exercice

Nature des revenus	Entreprises liées	Autres revenus	Total
Revenus des participations ⁽¹⁾	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	132	-	132
Revenus des autres placements	-	255	255
Autres revenus financiers (commissions, honoraires,...)	-	-	-
TOTAL	132	255	387
Frais financiers (commission, honoraires, intérêts et agios,...)	-	-265	-265
Pertes provenant de la réalisation des placements et d'écarts de change ⁽²⁾	-	-	-
Autres charges de placement	-	-28	-28
Dotation à la réserve de capitalisation	-	-	-
Dotation provision pour dépréciation de comptes courants	-	-	-
Dotation provision pour dépréciation des titres de dépréciation	-	-	-
Total des autres charges de placements (moins values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes,...)	-	-293	-293

⁽¹⁾ Au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983

⁽²⁾ Conformément au règlement ANC n° 2015-05, les écarts de change sur créances et dettes commerciales sont reclassés en résultat d'exploitation à compter de 2018.

3.3. Détail de certains postes du compte de résultat

3.3.1. Ventilation des charges de personnel

IMA Assurances n'a aucun salarié

3.3.2. Ventilation des primes brutes

● Affaires directes

	31.12.18	31.12.17
France	56 783	55 073
CE	7 956	6 228
Hors CE	-	-
Ristournes / Primes	-9	-2
Total	64 730	61 299

● Acceptations

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
France	247	226
CE	-	-
Hors CE	-	-
Total	247	226
Total des primes	64 977	61 525

3.3.3. Entrées et sorties de portefeuille

Au cours de l'exercice 2018, la société n'a pas procédé à une acquisition ou une cession de portefeuille au sens du code des assurances.

Le jeu de la concurrence commerciale nous a permis de gagner ou perdre des contrats.

3.3.4. Charges de sinistres

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31.12.18	Opérations nettes 31.12.17
Prestations et frais payés	28 394	-2 866	25 528	25 390
Frais de fonctionnement Assistance (IMA GIE et SERENA)	19 713	-	19 713	17 389
Coûts des dossiers sous traités aux filiales internationales du Groupe IMA	1 434	-	1 434	1 470
S/T Frais de fonctionnement assistance	21 147	-	21 147	18 859
S/T Prestations et frais payés	49 540	-2 866	46 675	44 250
Charges des provisions pour sinistres (variations)	483	-189	294	2 406
Charges de sinistres	50 023	-3 055	46 968	46 656

3.3.5. Autres charges techniques

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31.12.18	Opérations nettes 31.12.17
Autres frais de fonctionnement	4 213	-	4 213	2 428
Autres charges techniques	4 213	-	4 213	2 428

3.3.6. Produits et charges non techniques

	31.12.18	31.12.17
Produits		
Régularisation des comptes de mandat ^(*)	31	-
Chèques anciens non débités	11	17
Produits de change sur créance & dettes commerciales	62	
Autres produits de gestion courante	-	14
Total	104	31
Charges	-	-

(*) Conformément au règlement ANC n° 2015-05, les écarts de change sur créances et dettes commerciales sont reclassés en résultat d'exploitation à compter de 2018.

3.3.7. Résultat technique

	31.12.18	31.12.17
Résultat technique brut	9 078	5 611
Cessions et rétrocessions	-1 094	-362
Résultat technique net	7 984	5 249

3.3.8. Actifs avec clause de réserve de propriété

Aucune acquisition d'immobilisation non réglée au 31 décembre 2018.

3.4. Proportion dans laquelle le résultat de l'exercice a été affecté par des dérogations aux principes généraux d'évaluation

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été pratiquée au cours de l'exercice.

3.5. Impôt sur les sociétés

● Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Opérations ordinaires	8 152	2 396	5 756
Opérations exceptionnelles	-18	-6	-12
Total	8 134	2 390	5 744

● Situation fiscale différée ou latente

	Déductions - réintégrations fiscales			Impôt
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	
1. Décalage certains ou éventuels				
- Provisions non déductibles temporairement	1 029	- 1709	-681	-227
- Charges non déductibles temporairement	65	5	70	23
- Plus values latentes imposées	-19	6	-14	-5
- Moins values latentes déduites	-	-	-	-
- Ecart de conversion passif	7	-5	3	1
- Ecart de conversion actif	4	-	4	1
- Plus values en instance d'imposition	-	-	-	-
- Moins values en instance d'imposition	-	-	-	-
Total	1 086	-1704	-618	-206
2. Eléments à imputer				
- Amortissements différés	-	-	-	-
- Moins values à long terme	-	-	-	-
3. Eléments de taxation éventuelle	-	-	-	-

● *Intégration fiscale*

La convention d'intégration fiscale avec IMA SA est applicable depuis le 1^{er} janvier 2007.

IMA Assurances n'est plus imposée séparément.

Dans ce cadre, les filiales intégrées versent à IMA SA, société intégrante, le montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale.

En cas de déficit fiscal, une subvention correspondant au montant négatif de l'impôt est reversée par IMA SA à la filiale intégrée.

Le Groupe fiscal IMA est régi selon les principes de neutralité définis par l'administration fiscale.

● *Les éléments de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont les suivants :*

Impôt comptabilisé	2 390
Impôt à payer	<u>2 390</u>
Différence	-
Impôt comptabilisé (avec intégration fiscale)	2 390
Impôt sans intégration fiscale	<u>2 390</u>
Différence	-
Déficits reportables	Néant
Impôts sur les bénéfices 2018	-
Impôt sur les sociétés (taux = 33,33 %)	2 390

3.6. Ventilation des produits et charges exceptionnels

● *Produits exceptionnels*

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Profits sur exercices antérieurs	-	-
Autres produits exceptionnels	3	-
Total	3	-

● *Charges exceptionnelles*

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Pertes sur exercices antérieurs	-	-
Pertes sur avances de fonds	-	-
Dotations aux amortissements dérogatoires	-21	-21
Autres charges exceptionnelles	-	1
Total	-21	-20

Les dotations aux amortissements dérogatoires sont liées au traitement de l'immobilier parisien acquis en 2012.

3.7. Charges par nature

	Montant net 31.12.18	Montant net 31.12.17
1- Consommation de l'exercice en provenance de tiers	26 982	23 666
Fournitures administratives et énergie	-	-
Redevances de crédit-bail	-	-
Locations immobilières	20	15
Locations mobilières	163	161
Entretiens et réparations	4	13
Primes assurance	32	28
Charges diverses (documentation, formation,...)	15	12
Personnel extérieur à l'entreprise	-	-
Commissions d'assurance (1)	890	1 235
Cadeaux à la clientèle	-	2
Mécénat	-	157
Publicité	218	-102
Cotisations	41	23
Transport	-	1
Déplacement, missions, réceptions	-	-
Frais postaux et télécom	123	76
Services bancaires	50	53
Sous-total	1 558	1 674
Sous-traitance	30	12
Rabais, remises, ristournes obtenus des prestataires d'assistance	-	-
Cotisation GIE et commissions filiales	20 626	18 622
Honoraires des commissaires aux comptes	67	53
Honoraires autres	4 700	3 306
2- Impôts, taxes et versements assimilés	203	166
Taxes liées à l'immobilier	10	10
ORGANIC et TVA non déductible	69	64
Taxes propres à l'activité assurance	-	-8
Autres impôts et taxes France (IFA, CVAE)	123	100
3- Charges de personnel	-	-
Rémunérations du personnel	-	-
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-	-
Autres charges sociales	-	-
Autres charges de personnel	-	-
4- Dotations aux amortissements et provisions	-25	-232
Dotations aux amortissements	66	58
Dotations aux provisions	-91	-290
Reprises sur amortissements et provisions	-	-
5- Autres charges	2 408	1 529
Redevances	2 227	1 415
Autres frais et charges de gestion courante	181	114
6- Frais financiers	-	-
Total des frais de fonctionnement	29 567	25 129
(1) dont commissions d'apport	890	1 232
Dont commissions d'en cours	3	3
Dont commissions sur acceptations	-	-
Charges par destination		
Charges des sinistres	21 148	18 859
Frais d'acquisition	2 547	2 583
Frais d'administration	1 404	1 028
Autres charges techniques	4 213	2 428
Charges des placements	255	231
Total des frais de fonctionnement	29 567	25 129



Signature

4- Autres informations

4.1. Consolidation

IMA Assurances est consolidée selon la méthode de l'intégration globale, IMA SA détenant au moins directement ou indirectement 99,99 % de son capital.

4.2. Personnel et dirigeants

Montant global des rémunérations allouées aux personnes titulaires d'un mandat social : la société, sans personnel, ne verse pas de rémunération.

4.3. Informations diverses

IMA SA qui détient 699 999 des 700 000 actions qui composent le capital d'IMA Assurances, soit 99,9999 %, a les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale	Inter Mutuelles Assurances S. A.
Forme	SA à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social	118 avenue de Paris – 79000 NIORT
Capital social	34 718 854 euros
Identifiant	RCS NIORT N°320 281 025

5. Evénements marquants depuis la clôture de l'exercice

Perte du portefeuille PSA Benelux et des Mutuelles du Groupe VYV.



Signature

4- Détermination du résultat fiscal



Comptes 2018 IMA ASSURANCES



44



Signature

Période du 01 janvier au 31 décembre 2018

LIBELLE	DEDUCTIONS	REINTEGRATIONS
Résultat net comptable au 31 décembre 2018		5 743 735,26
ORGANIC 31 décembre 2017	65 069,00	
ORGANIC 31 décembre 2018		70 000,00
Fonds de stabilisation clients	486 613,85	325 943,91
Dépréciations clients non déductibles	131 298,00	
Amende		-
Charge non déductible: taxe sur les bureaux		3 299,00
Charge non déductible: taxe sur les excédents de provisions	0,00	-
Don		200 000,00
Provision pour sinistres à payer Complémentaire	750 000,00	200 000,00
Provision pour sinistres à payer DEPLACEMENT	600 000,00	600 000,00
Provision pour risques croissants DEPENDANCE	560 000,00	560 000,00
Provision pour sinistres à payer DOMICILE	900 000,00	750 000,00
Variation des Frais d'Acquisition Reportés	152 485,55	260 551,77
Variation des plus-values latentes sur OPCVM	-	13 801,39
Ecart de conversion actif	4 257,28	4 370,25
Ecart de conversion passif	7 184,32	2 615,15
Dépréciation de l'écart de conversion actif	4 370,25	4 257,28
Impôts sur les bénéfices		2 389 830,00
TOTAUX	3 661 278,25	11 100 801,23
BENEFICE FISCAL	7 439 522,98	
Is au taux 28,00%	28,0%	
Is au taux 33,33%	33,3%	
IS 31 décembre 2018 avant crédit d'impôt	2 453 174,00	
Abattement contribution	-763 000,00	
Taux de la contribution sociale	3,3%	
Montant de la contribution	56 656,00	
Crédit d'impôt mécénat	-120 000,00	
IS 31 décembre 2018 après crédit d'impôt	2 333 174,00	
IS TOTAL	2 389 830,00	





Signature

5- Résultats de la société

au cours des 5 derniers exercices



Comptes 2018 IMA ASSURANCES



46



Signature

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

IMA ASSURANCES					
Exercices 2014/2018	2014	2015	2016	2017	2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	47 028 505	48 900 930	55 453 622	62 213 671	65 578 802
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 444 752	5 078 826	9 446 415	5 359 010	8 199 483
Impôts sur les bénéfices	2 002 065	1 667 107	2 557 128	2 051 859	2 389 830
Participation des salariés au titre de l'exercice.	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 396 268	3 364 064	6 527 094	3 248 466	5 743 735
Résultat distribué	1 200 000	1 500 000	1 900 000	1 500 000	1 500 000
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,85	4,81	9,32	4,64	8,21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,85	4,81	9,32	4,64	8,21
Dividende attribué à chaque action	1,71	2,14	2,71	2,14	2,14
PERSONNEL					
Effectif à la fin de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (s.s., oeuvres soc., etc...)	0	0	0	0	0





Signature

6- Répartition du capital

au 31 décembre 2018



Comptes 2018 IMA ASSURANCES



48



◆ REPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/18

IMA ASSURANCES			
Actionnaires	Nombre d'actions	Capitaux détenus en €uros	% Intérêt
IMA SA	699 999	6 999 990	100,000%
IMA SERVICES	1	10	0,000%
TOTAL	700 000	7 000 000	100,00%

IMA ASSURANCES S.A.

118 Avenue de Paris
CS 40000
79033 NIORT Cedex 9

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

GROUPE Y Audit

Siège social :
53 rue des Marais - CS 18421
79024 NIORT Cedex

SAS au capital de 37 000 €
RCS Niort B 377 530 563

MAZARS

Siège social :
61 rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DÉFENSE Cedex

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 8 320 000 €
RCS Nanterre B 784 824 153



IMA ASSURANCES S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société IMA ASSURANCES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMA ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres

Risque identifié

Les provisions pour sinistres figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant de 9 676 milliers d'euros.

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des dossiers d'assistance ouverts à la clôture de l'exercice.

Ces provisions sont calculées selon les modalités décrites dans la note 1.1.8.1 de l'annexe aux comptes sociaux.

Elles requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la part de jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle de la gestion des dossiers de sinistres,
- nous avons apprécié la fiabilité et la cohérence avec la comptabilité des états produits pour estimer les provisions pour sinistres,
- nous avons apprécié la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,
- nous avons apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions, en principal et pour les frais,
- nous avons analysé le dénouement des provisions de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali),

- nous avons procédé à notre propre évaluation des provisions, sur la base d'une sélection de segments d'activité.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IMA ASSURANCES par l'Assemblée Générale du 26 juin 2007 pour le cabinet GROUPE Y Audit et du 29 juin 2006 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2018, le cabinet GROUPE Y Audit était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

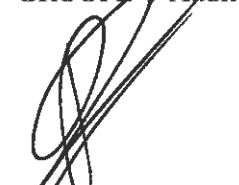
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 20 mai 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Pierre FROIDURE

MAZARS



Pierre de LATUDE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



[Signature]

1 - Bilan



Comptes 2018 IMA ASSURANCES



12

A. ACTIF**IMA ASSURANCES**

€	31/12/2018	31/12/2017
1 CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE OU COMPTE DE LIAISON AVEC LE SIEGE	0	0
2 ACTIFS INCORPORELS	7 235	51 985
3 PLACEMENTS :	34 455 870	36 941 132
3A Terrains et constructions	2 211 537	2 232 705
3B Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	9	9
3C Autres placements	32 244 324	34 708 418
3D Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTES AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE		
5 PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :	2 806 621	2 387 432
5A Provisions pour primes non acquises	1 999 924	1 769 635
5B Provisions d'assurance vie	0	0
5C Provisions pour sinistres (VIE)	0	0
5D Provisions pour sinistres (NON-VIE)	806 697	617 798
5E Provisions pour participation et ristournes (VIE)	0	0
5F Provisions pour participation et ristournes (NON-VIE)	0	0
5G Provisions d'égalisation	0	0
5H Autres provisions techniques (VIE)	0	0
5I Autres provisions techniques (NON-VIE)	0	0
5J Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
6 CREANCES :	28 255 450	22 043 599
6A Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6AA Primes acquises non émises	987 675	848 811
6AB Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 256 092	3 176 409
6B Créances nées d'opérations de réassurance	128 907	56 675
6C Autres créances		
6CA Personnel	0	0
6CB Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	38 349
6CC Débiteurs divers	23 882 776	17 923 354
6D Capital appelé non versé		
7 AUTRES ACTIFS :	229 320	423 024
7A Actifs corporels d'exploitation	3 800	3 800
7B Comptes courants et caisse	225 520	419 224
7C Actions propres	0	0
8 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :	352 106	425 612
8A Intérêts et loyers acquis et non échus	108 183	99 432
8B Frais d'acquisition reportés	152 486	260 552
8C Autres comptes de régularisation	91 437	65 628
9 DIFFERENCE DE CONVERSION	4 257	4 370
TOTAL DE L'ACTIF	66 110 859	62 277 153



Signature

B. PASSIF

IMA ASSURANCES

€	31/12/2018	31/12/2017
1 CAPITAUX PROPRES	34 569 922	30 326 187
1A Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	7 000 000	7 000 000
1B Primes liées au capital social	0	0
1C Réserves de réévaluation	0	0
1D Autres réserves	34 711	34 711
1E Report à nouveau	21 791 476	20 043 010
1F Résultat de l'exercice	5 743 735	3 248 466
2 PASSIFS SUBORDONNES	0	0
3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	18 312 131	19 755 349
3A Provisions pour primes non acquises	4 125 769	4 294 406
3B Provisions d'assurance vie	0	0
3C Provisions pour sinistres (VIE)	0	0
3D Provisions pour sinistres (NON-VIE)	9 675 975	9 193 258
3E Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (VIE)	0	0
3F Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (NON-VIE)	2 491 979	4 006 893
3G Provisions pour égalisation	0	0
3H Autres provisions techniques (VIE)	0	0
3I Autres provisions techniques (NON-VIE)	2 018 409	2 260 791
4 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	0	0
5 PROVISIONS	144 720	123 665
6 DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	806 697	617 797
7 AUTRES DETTES :	12 202 680	10 894 429
7A Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 032 250	3 188 277
7B Dettes nées d'opérations de réassurance	1 423 777	839 642
7C Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7D Dettes envers les établissements de crédit	147 443	151 777
7E Autres dettes :		
7EA Titres de créances négociables émis par l'entreprise	0	0
7EB Autres emprunts dépôts et cautionnements reçus	0	0
7EC Personnel	0	0
7ED Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	273 120	226 185
7EE Créanciers divers	7 326 091	6 488 548
8 COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF :	72 094	552 541
9 DIFFERENCE DE CONVERSION	2 615	7 184
TOTAL DU PASSIF	66 110 859	62 277 153



IMA ASSURANCES				
€ Libellé	TOTAL 31/12/18	dont engagement à l'égard des		
		Dirigeants	Entreprises liées	Participations
Engagements reçus (1)	694 506	0	0	0
Engagements donnés (2)	0	0	0	0
Avals, cautions et garanties de crédit donnés (2)	0	0	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0	0	0
Autres engagements donnés (3)	0	0	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires ou des rétrocessionnaires	0	0	0	0
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	0	0	0	0
Valeurs appartenant à des Institutions de prévoyance	0	0	0	0
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	0	0	0	0

(1) Engagements reçus	694 506	Fonds d'égalisation d'un réassureur
------------------------------	----------------	--

(2) Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0
--	----------

(3) Autres engagements donnés	0
--------------------------------------	----------

**Engagements liés à la responsabilité d'associé
ou de membres de certaines entités**

Passifs externes	0
-------------------------	----------

Engagements hors bilan	0
-------------------------------	----------

> 2- Compte de résultat



Comptes 2018 IMA ASSURANCES



16

◆ COMPTE TECHNIQUE

€	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	IMA ASSURANCES	
			Opérations nettes 31/12/18	Opérations nettes 31/12/17
1 PRIMES ACQUISES	65 146 189	-5 732 084	59 414 106	56 901 119
1a Primes	64 977 552	-5 962 373	59 015 179	56 082 614
1b Variation des primes non acquises	168 638	230 289	398 927	818 505
2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	29 648		29 648	23 756
3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	601 250		601 250	688 168
4 CHARGES DE SINISTRES	-50 023 086	3 054 608	-46 968 478	-46 655 739
4a Prestations et frais payés	-49 540 370	2 865 709	-46 674 661	-44 249 589
4b Charges des provisions pour sinistres (variations)	-482 717	188 899	-293 818	-2 406 170
5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	81 713	0	81 713	175 678
6 PARTICIPATION AUX RESULTATS	1 514 915	0	1 514 915	-1 091 729
7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-4 059 802	1 583 282	-2 476 520	-2 364 637
7a Frais d'acquisition	-2 655 538		-2 655 538	-2 642 191
7b Frais d'administration	-1 404 264		-1 404 264	-1 027 873
7c Commissions reçues des réassureurs	0	1 583 282	1 583 282	1 305 426
8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-4 212 758		-4 212 758	-2 427 850
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	9 078 068	-1 094 194	7 983 874	5 248 766

◆ COMPTE NON TECHNIQUE

1 RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	7 983 874	5 248 766
3 PRODUITS DES PLACEMENTS	386 568	462 655
3a Revenus des placements	220 185	232 260
3b Autres produits de placements	30 073	22 691
3c Produits provenant de la réalisation des placements et d'écarts de change	136 310	207 705
5 CHARGES DES PLACEMENTS	-293 084	-397 419
5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	-254 948	-233 131
5b Autres charges des placements	-28 245	-28 716
5c Pertes provenant de la réalisation des placements et d'écarts de change	-9 891	-135 573
6 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-29 648	-23 756
7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	103 932	30 716
8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	0	0
9 RESULTAT EXCEPTIONNEL	-18 077	-20 637
9a Produits exceptionnels	3 095	-299
9b Charges exceptionnelles	-21 172	-20 338
10 PARTICIPATION DES SALAIRES	0	0
11 IMPOTS SUR LES BENEFICES	-2 389 830	-2 051 859
12 RESULTAT DE L'EXERCICE	5 743 735	3 248 466

3- Annexe aux comptes



Comptes 2018 IMA ASSURANCES



18

Annexe aux comptes IMA Assurances

Faits caractéristiques de l'exercice

Les primes acquises brutes d'un montant de 65 146 K€ sont en augmentation de 5 % par rapport à 2017. En 2018, les coûts de sinistres globaux d'IMA Assurances sont stables à 50.0 M€ en relation avec l'évolution de l'activité et du S/P : 132 691 dossiers, soit 8 039 dossiers de plus qu'en 2017 (+6.0%), avec une baisse du coût de l'heure d'aide-ménagère (-2.0%).

Le coût de la sous-traitance a augmenté de 2 005K€ soit + 5 % par rapport à 2017.

La variation des primes acquises est due pour une partie significative à l'arrivée de nouveaux clients, ainsi qu'à une augmentation des portefeuilles.

Le résultat net d'établi à 5 744K€.

1- Principes comptables et modes d'évaluation retenus

Les présents comptes ont été établis conformément aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce et aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les entreprises d'assurance :

- les règlements de l'ANC n°2015.11 du 26 novembre 2015 et n°2016.12 du 12 décembre 2016, relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance,
- les dispositions du Code des assurances.

Les principes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par les dispositions comptables législatives et réglementaires figurant dans le Code des assurances, ainsi que dans les règlements de l'ANC n° 2015-11 et 2016-12 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance et différents règlements du CRC et de l'ANC portant sur des dispositions spécifiques ; et lorsque lesdits code et règlements ne le prévoient pas, par application du plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable pour l'exercice 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des entreprises d'assurance et générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La date de clôture des comptes d'IMA Assurances est le 31 décembre. Les exercices N et N-1 sont d'une durée identique de 12 mois.

Les comptes sont présentés en euros.

BILAN ACTIF

1.1. Actif immobilisé

1.1.1. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépôts et cautionnements versés.

1.1.2. Immobilisations incorporelles

IMA Assurances a reçu, par un transfert de portefeuille agréé par le Comité des Entreprises d'Assurance en date du 22 septembre 2005, l'ensemble des contrats d'IMA SA avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Cet apport a été réalisé à la valeur nette comptable et valorisé à 1 euro.

1.1.3. Placements : modes d'évaluation

1.1.3.1. Placements immobiliers

Un placement immobilier a été réalisé à Paris en mai 2012. Cet immeuble d'exploitation, acquis pour 2 602 K€, figure à l'actif pour 2 212 K€ au 31 décembre 2018. Sa valeur à dire d'expert, au 31 décembre 2018, était de 2 960 K€.

1.1.3.2. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec un lien de participation

Au 31 décembre 2018, IMA Assurances détient une action WAFA IMA Assistance.
Le rôle de holding du Groupe IMA est tenu par IMA SA.

1.1.3.3. Autres placements

- a) Valeurs mobilières amortissables (à taux fixe), article R343-9 :
- Les valeurs mobilières amortissables (obligations, titres de créances négociables,...) sont inscrites pour leur prix d'achat (hors intérêts courus).
La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres.
Cet amortissement figure en compte de régularisation actif ou passif et est intégré dans le résultat financier.
Une provision est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal, notamment).
Au 31 décembre 2018, IMA Assurances détient des certificats de dépôt qui sont éligibles au régime de l'article R343-9 mais ne font pas l'objet d'un traitement particulier.
En 2010, IMA Assurances a souscrit un mandat de gestion avec OFI pour la gestion d'un portefeuille obligataire. La collaboration s'est poursuivie en 2018.
- b) Horizon de détention des instruments financiers détenus en portefeuille :
- Les instruments financiers détenus en portefeuille sont valorisés conformément à la politique de valorisation du Groupe OFI, pour ce qui est des OPCVM (« pricing policy »).
Le mandat de gestion signé avec notre SGP OFI précise que l'horizon d'investissement pour un tel type de gestion est de 1 an minimum.
- c) Evaluation des titres et autres placements financiers affectés ou non à la représentation des engagements techniques, article R 343-10 : ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat.
Il s'agit essentiellement de SICAV obligataires et monétaires.
IMA Assurances détient des titres de cette nature au 31 décembre 2018.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R 343-11 :

- titres cotés : sur la base du dernier cours coté au jour de l'inventaire
- titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise

Lorsque leur valeur actuelle à la date de clôture est inférieure à la valeur d'actif brut, une provision pour dépréciation est constituée conformément aux dispositions de l'article R343-10 du Code des assurances.

Le règlement n°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables précise dans ses articles 123-6 à 123-19 les règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances. Lorsque l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir les valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du code des assurances jusqu'à leur maturité, les valeurs recouvrables s'analysent au regard du seul risque de crédit. La société ne dispose pas de placement concerné par ce règlement.

- d) Provision globale pour risque d'exigibilité : la PRE est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10 se trouvent en situation de moins-value latente globale (VNC > valeur globale).

La valeur globale se détermine de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés, la valeur retenue est le cours moyen des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou à défaut, le dernier cours coté avant cette date.
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placements, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date.
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R343-11.

Compte tenu de la nature des titres en portefeuille, il n'y a pas lieu de constituer une telle provision au 31 décembre 2018.

- e) Provision pour dépréciation durable

La provision pour dépréciation durable (PDD) est constituée si la valeur de marché d'un actif est inférieure à sa valeur au bilan, et si cette situation de moins-value latente est considérée comme durable.

La PDD doit être calculée à l'unité pour chaque titre du portefeuille détenu par IMA Assurances.

En pratique, la règle est de constituer une PDD si un actif baisse de plus de 20 % (30 % en période de forte volatilité des marchés, identifiée comme telle par l'Autorité des Marchés Financiers) pendant au moins 6 mois.

Lorsque les titres concernés voient leur valeur augmenter à nouveau, il est possible de procéder à une reprise de PDD.

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas à constater de provision pour dépréciation durable.

1.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des tiers (assurés, bénéficiaires, etc...).

Au 31 décembre 2018, une provision pour dépréciation des clients a été constituée au regard des risques de non recouvrement.

1.1.5. Comptes de régularisation actifs

1.1.5.1. Frais d'acquisitions reportés

Conformément aux dispositions comptables prévues par l'article 151-1 du Règlement ANC 2015-11, la société a inscrit à l'actif du bilan la partie non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charges de l'exercice.

Soit l'information disponible pour certains contrats permet le calcul du montant reporté contrat par contrat, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises.

Soit, pour les autres contrats les frais d'acquisitions non directement affectables contrats par contrat sont reportés selon le prorata des items (a) et (b) définis ci-dessous :

(a) partie de la provision pour primes non acquises correspondant aux contrats non affectés

(b) partie des primes émises correspondant aux contrats non affectés

Les contrats d'IMA Assurances n'étant pas dans le périmètre de l'article L.113-15-2 du code des assurances, la probabilité des résiliations visées à cet article n'est pas prise en compte pour déterminer la période d'imputation des frais d'acquisition.

1.1.5.2. Autres comptes de régularisation

Les charges payées au cours de l'exercice mais non imputables à ce dernier sont portées en charges constatées d'avance.

1.1.6. Différences de conversion

Les opérations en devise sont converties en euros d'après le cours de change du jour de l'inventaire. Les écarts résultant de cette conversion sont portés au bilan dans des comptes de « différence de conversion » actif et passif.

BILAN PASSIF

1.1.7. Capitaux propres

Le capital d'IMA Assurances est composé de 700 000 actions entièrement libérées d'une valeur de 10 euros, soit 7 000 000 euros.

1.1.8. Provisions

Les provisions constituées sont destinées à couvrir les charges échues de l'exercice ou à garantir un risque certain dont l'entreprise a connaissance à la clôture de l'exercice.

Les provisions techniques sont élaborées en conformité avec les règles du Code des assurances.

Elles sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

1.1.8.1. Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des dossiers d'assistance ouverts à la clôture de l'exercice.

Ces provisions sont calculées selon des méthodes statistiques et récapitulées par exercice de survenance. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé.

Les provisions pour sinistres comprennent notamment les provisions pour « sinistres inconnus » ou « tardifs », y compris déclarés tardivement (après la date d'inventaire).

Elles sont augmentées d'une provision pour frais de gestion de sinistres : ce taux de chargement est déterminé annuellement en fonction du taux moyen de règlement des dossiers réellement observé sur les trois dernières années. Les modalités de calcul de la provision pour frais de gestion de sinistres ont été ajustées au cours de l'exercice 2018 et portent le taux de chargement à 21,80% en 2018 contre 20,32% en 2017.

1.1.8.2. Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime.

Elle est calculée en fonction des paramètres des contrats, contrat par contrat, au prorata temporis.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats payables d'avance, la charge de sinistres et de frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises.

Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chacun des contrats concernés sur les exercices N et N-1.

Sur les contrats pluriannuels pour lesquels les prévisions de coûts de sinistres dépassent, sur la période comprise entre la date de l'inventaire et la date d'échéance du contrat, la part des primes se rapportant à cette période post clôture, le différentiel a été provisionné en « provision pour risque en cours ».

1.1.8.3. Provisions pour risques croissants

Le niveau de provision pour risque croissant dont le solde au 31.12.15 était de 560 K€ sur la base de notre business plan actualisé, suite à la mise en place en 2013 d'un contrat lié à la dépendance, a été recalculé au 31.12.18 au vu de l'évolution de l'activité dépendance en 2018.

Cette provision a donc été intégralement reprise et dotée à nouveau pour le même montant.

Cette provision reste évaluée sur la base d'une projection d'un résultat technique sur un horizon de 5 ans et correspond par conséquent, au déséquilibre des primes sur les sinistres et frais des contrats concernés.

Compte tenu de ces modalités de calcul, cette provision a fait l'objet d'une réintégration et d'une déduction pour le même montant dans le résultat fiscal 2018 de la société.

1.1.9. Les opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en euros au cours du jour de la date de la facture ou du règlement lors de leur enregistrement.

Conformément au règlement ANC n° 2015-05, les écarts de change sur créances et dettes commerciales sont reclassés en résultat d'exploitation à compter de 2018.

Les créances et dettes en devises sont converties à la clôture de l'exercice sur la base du cours du 31 décembre. Les écarts de change alors dégagés sont comptabilisés en comptes d'écarts de conversion actif et passif uniquement pour les devises hors zone euro.

Si le solde de ces comptes fait apparaître un écart de conversion actif net, une provision pour risques et charges est constituée.

1.2. Postes du compte de résultat

1.2.1 Primes émises

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Les primes acquises sont obtenues en corrigeant les primes émises des régularisations de primes et de la variation des provisions de primes. Ainsi, les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits pour leur fraction courue sur l'exercice.

Les principales corrections apportées aux primes émises sont évaluées de la manière suivante :

- la provision pour primes non acquises représente la quote-part de primes émises et non acquises à la clôture de l'exercice relative à des contrats en vigueur,
- la provision pour risques en cours est dotée lorsque le montant estimé des risques attachés aux primes reportées est supérieur à la provision pour primes non acquises nettes de coûts d'acquisition différés.

Les primes encaissées avant la date d'effet de la garantie sont portées dans les créances et dettes nées d'opération d'assurance directe au compte « primes restant à émettre ».

1.2.2 Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques correspondent à des régularisations.

1.3. Règles retenues pour l'imputation des charges par destination

La comptabilisation des charges par destination est réalisée selon les dispositions du Plan Comptable particulier à l'assurance et à la capitalisation.

Pour l'ensemble des charges, une comptabilisation est effectuée dans un premier temps dans des comptes par nature auxquels sont affectées des sections analytiques (services).

Ces comptes par nature sont soldés et répartis dans les comptes par destination mensuellement.

L'affectation dans les différentes destinations est effectuée en fonction du couple charge par nature/section analytique.

Les spécificités inhérentes à l'activité Assistance ont été intégrées. Les charges des plateaux d'assistance sont, par exemple, comptabilisées sur la ligne prestations et frais payés.

En particulier :

- *Compte « charge des sinistres »*

Il est essentiellement alimenté par le coût des dossiers d'assistance sous-traités aux filiales du Groupe IMA, ainsi que les sections du traitement des factures des prestataires d'assistance.

Il comprend également les pertes de change sur créances et dettes commerciales à compter de 2018.

- *Compte « frais d'acquisition »*

Il est essentiellement alimenté par les sections du Commerce et de la Direction Générale ainsi que par les coûts directement affectables aux contrats. Il comprend essentiellement le montant des vacations des sections du Commerce et de la Direction Générale facturés annuellement par IMA GIE ainsi que les coûts directement affectables aux contrats.

- *Compte « frais d'administration »*

Ce compte regroupe les coûts imputés sur les services liés au suivi des contrats : émissions, encaissements de primes, à la gestion de la trésorerie, aux opérations comptables en général et aux analyses de gestion.

1.4. Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

Leur nature et leur montant sont précisés dans le tableau « détail des engagements reçus et donnés ».

Les éléments présentés ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

2 - Informations complémentaires sur le bilan

2.1. Actif immobilisé

● Analyse des variations de certains postes d'actif immobilisé

Nature	Valeur brute à la date d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la date de clôture
Immobilisations incorporelles	90	-	-	90
Terrains et constructions	2 352	-	-	2 352
Titres de propriété				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées	-	-	-	-
Bons, obligations et créances				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées	-	-	-	-
Autres placements	34 708	42 525	44 989	32 244
Dépôts déposés chez les cédantes				
Total	37 150	42 525	44 989	34 686

● Actif avec clause de réserve de propriété

Il n'y avait aucune acquisition d'immobilisations non réglées au 31 décembre 2018.

● Décomposition de la variation des amortissements et dépréciations liés à ces actifs

Nature	Amortissements ou dépréciations cumulées à la date d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements ou dépréciations cumulées au 31/12/18
Immobilisations incorporelles	-38	-45	-	-83
Terrains et constructions	-119	-21	-	-140
Titres de propriété				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées	-	-	-	-
Bons, obligations et créances				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-
Dépôts déposés chez les cédantes	-	-	-	-
Total	-157	-66	-	-223

● **Postes d'actif immobilisé net**

Nature	Valeur brute fin d'exercice	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	90	-83	-	7
Terrains et constructions	2 352	-140	-	2 212
Titres de propriété				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées				
Bons, obligations et créances				
. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-
. Entreprises liées	-	-	-	-
Autres placements	32 244	-	-	32 244
Dépôts déposés chez les cédantes	-	-	-	-
Total	34 686	-223	-	34 463



2.2. État récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan social

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I- PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 352	2 212	2 960
dont OCDE	2 352	2 212	2 960
dont hors OCDE	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	6 790	6 790	6 829
dont OCDE	6 790	6 790	6 829
dont hors OCDE	-	-	-
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	25 455	25 455	25 560
dont OCDE	25 455	25 455	25 560
dont hors OCDE	-	-	-
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-
dont OCDE	-	-	-
dont hors OCDE	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
11. Autres instruments financiers à terme	-	-	-
TOTAL (ligne 1 à 10)	34 596	34 456	35 266

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
REPORT DU TOTAL (Ilgne 1 à 10)	34 596	34 456	35 266
1) dont :			
Placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	25 455	25 455	25 266
Placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	9 142	9 001	9 789
Placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11 du code des assurances	-	-	-
2) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	N/A	N/A	N/A
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	N/A	N/A	N/A
3) dont :			
Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-
Autres valeurs	34 596	34 456	35 266
II- ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (AUTRES QUE LES PLACEMENTS, LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET LA PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES)	N/A	N/A	N/A
dont intérêts courus non échus	N/A	N/A	N/A
dont banques et caisses	N/A	N/A	N/A
dont chèques à encaisser	N/A	N/A	N/A
III- VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE (à raison d'une Ilgne par Institution de prévoyance)	-	-	-

Informations complémentaires (valeur nette)

Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »

Montant des terrains et constructions en faisant apparaître, en distinguant les droits réels et les parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées :

- o immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement
- o autres immobilisations

Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R. 343-9 et R.343-10 du code des assurances

2 212

91

2.3. Détail des placements

Codes ISIN	Nombre et nature des placements	Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur actualisée	Plus-value latente 31.12.18
IMMOBILIER			2 352	2 212	2 960	748
BUREAUX RUE DE GRENELLE PARIS			2 352	2 212	2 960	748
SICAV & FCP			6 790	6 790	6 829	39
FR0000003964	22	SG MONETAIRE PLUS	522	522	523	2
FR0000003964	21	SG MONETAIRE PLUS	499	499	499	-
FR0000003964	1	SG MONETAIRE PLUS	24	24	24	-
FR0011046085	1010	BNP PARIBAS DEPOSIT FCP	1 025	1 025	1 033	8
FR0011046085	250	BNP PARIBAS DEPOSIT FCP	254	254	256	2
FR0011046085	1538	BNP PARIBAS DEPOSIT FCP	1 565	1 565	1 574	9
FR0010830844	12	AMUNDI 12 M - I	1 279	1 279	1 276	-4
FR0000293698	140	BTP TRESORERIE	1 491	1 491	1 513	22
FR0011381227	1,2983	OFI RS MONETAIRE IC	131	131	131	-
OBLIGATIONS			12 699	12 699	12 722	23
FR0011109180		CREDIT LYONNAIS	207	207	265	58
FR0011273341		CREDIT COOPERATIF 3,45% 160720	330	330	316	-14
FR0011391580		HSBC FRANCE 1,875% 160120 EMTN	302	302	306	4
FR0011513340		DANONE 1,375% 100619 EMTN	495	495	503	8
FR0011693001		APRR 2,25% 160120 EMTN	306	306	307	2
FR0011842939		ESSILOR INT 1,75% 090421 EMTN	298	298	311	13
FR0012370872		IMERYS 2% 101224 EMTN	206	206	205	-1
FR0012467520		CM ARKEA 1% 260123 EMTN	595	595	610	15
FR0012674661		KLEPIERRE 1% 17042023	616	616	609	-7
FR0012942647		ICADE 1,875% 140922	733	733	724	-9
FR0013143344		IMERYS 0,875% 310322 EMTN	502	502	504	1
FR0013182847		AIR LIQUIDE 1,25% 130628 EMTN	1 059	1 059	1 009	-50
FR0013201134		COFIROUTE 0,75% 090928 EMTN	394	394	375	-18
FR0013217346		PUBLICIS GP 0,50% 031123	495	495	491	-4
FR0013264066		PLASTIC OMNIUM 1,25% 260624	288	288	283	-4
FR0013264066		PLASTIC OMNIUM 1,25% 260624	385	385	378	-7
XS0826531120		NESTLE FIN 1,75% 120922	530	530	531	1
XS1017828911		BASF 1,375% 220119	399	399	400	1
XS1057486471		VOLKSWAGEN FIN EU3M + 60 BP 150419	278	278	300	22
XS1057486471		VOLKSWAGEN FIN EU3M + 60 BP 150419	94	94	100	6
XS1057486471		VOLKSWAGEN FIN EU3M + 60 BP 150419	190	190	200	11
XS1167644407		VOLKSWAGEN FIN 0,875% 160123	290	290	294	4
XS1218319702		UNIBAIL - RODAMCO 1% 140325	400	400	400	-
XS1218319702		UNIBAIL - RODAMCO 1% 140325	306	306	300	-6
FR0122961032		BMN PROG.SEMESTRIEL	1 000	1 000	1 000	-
FR0013213097		EMTN DIGITAUX PROG.GENERALI 5 ANS	1 000	1 000	1 000	-
XS1910777173		EMTN ARBITRAGE CARBONE DECEMBRE 2020	1 000	1 000	1 000	-
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES			12 756	12 756	12 756	-
01520E1776200026		CAT TRESO PLUS reconductible	2 210	2 210	2 210	-
94316303136		CAT TRESO LIBRE reconductible	751	751	751	-
1079466318		CSL CAISSE D'EPARGNE	1 700	1 700	1 700	-
9798239778		CAT A TAUX FIXE 60 mois	2 400	2 400	2 400	-
6024690107		CAT FIDELIS 5 ANS	2 000	2 000	2 000	-
16024692072		CAT FIDELIS 5 ANS	2 000	2 000	2 000	-
16024809328		CAT ENTREPRISES AVEC PREAVIS 5 ANS	1 194	1 194	1 194	-
20153905		CAT ENTREPRISE AVEC PREAVIS 5ANS	500	500	500	-
ACTIONS			-	-	-	-
ACTION WAFA IMA ASSISTANCE (8,91€)			-	-	-	-
TOTAL DES AUTRES PLACEMENTS			34 596	34 456	35 266	811

2.4. Centralisation de trésorerie

La centralisation de la trésorerie est une procédure qui consiste à faire remonter sur une même société, les encaissements et les décaissements affectant les comptes bancaires d'entités formant un groupe d'entreprises afin d'optimiser la gestion de la trésorerie.

Dans le Groupe IMA, c'est dans la société IMA SA que le compte centralisateur (ou compte pivot) est ouvert.

La position des soldes bancaires du 31/12/2018 apportés à la centralisation de la trésorerie s'établit ainsi :

	Solde bancaire débiteur apporté à la centralisation de la trésorerie
Société Générale	20 966
TOTAL	20 966

La centralisation de trésorerie repose sur des mouvements effectifs de fonds entre le compte centralisateur et les comptes participants et génère par conséquent une relation de prêt/emprunt intragroupe nécessitant la mise en place d'une rémunération calculée sur le principe suivant : les avances portent intérêt au taux Eonia -0,20 sur les positions créditrices (prêts) et Eonia +0,20 sur les positions débitrices (emprunts) avec un taux plancher de zéro.

Ces rémunérations ressortent comme suit pour l'exercice :

	Charges financières	Produits financiers
Exercice 2018	-	-

2.5. État des échéances des créances et des dettes

2.5.1. Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Primes acquises non émises & primes émises d'avance	988	988	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 256	3 256	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	129	129	-	-
Personnel	-	-	-	-
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	-	-	-	-
Débiteurs divers(*)	23 991	23 762	228	-
Capital appelé non versé	-	-	-	-
Total brut	28 364	28 135	228	-
Provisions sur créances	-108	-108	-	-
Créances nettes	28 255	28 027	228	-

(*) dont compte cash pooling IMA SA 20 966 K€

Au 31 décembre 2018, une provision pour dépréciation des clients a été constituée au regard des risques de non recouvrement.

2.5.2 Autres créances

● Débiteurs actifs nets de provisions

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Entreprises liées(*)	21 306	15 161
Autres comptes de régularisation	2 577	2 762
Total	23 883	17 923

(*) dont compte cash pooling IMA SA 20 966 K€

● Etat, Sécurité Sociale et collectivités publiques

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
CVAE à récupérer	-	38
Total	-	38

2.5.3 Comptes de régularisation actifs

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Intérêts courus sur placements	108	99
Frais d'acquisition reportés	152	261
Différence sur prix de remboursement des obligations à percevoir	91	66
Autres comptes de régularisation	-	-
Total	352	426

2.5.4 Etat des échéances des dettes

Dettes	Montant brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 032	3 032	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance (*)	1 424	1 424	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Dont obligations convertibles	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	147	147	-	-
Titres de créances négociables émis par l'entreprise	-	-	-	-
Autres emprunts dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-
Etat, Organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	273	273	-	-
Créanciers divers	7 326	7 326	-	-
Total	12 203	12 203	-	-

(*) Wafa IMA Assistance

2.5.5 Autres dettes

● Etat, organismes Sécurité Sociale et collectivités publiques

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Charges à payer	126	65
Taxes collectées (dont TVA et TCA)	147	161
Total	273	226

● Créanciers divers

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Entreprises liées	5 406	4 311
Dette d'intégration fiscale	271	-
Fournisseurs	1 123	1 067
Avoirs à établir	2	5
Autres charges à payer	524	1 069
Autres créiteurs	-	36
Total	7 326	6 489

2.6. Entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Les entreprises liées sont celles incluses dans le périmètre de consolidation de la société mère IMA SA.

2.7. Passifs subordonnés

Aucun passif subordonné n'a été contracté ni n'est en cours sur l'exercice.

2.8. Composition de l'actionnariat

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 700 000 actions simples.

Chacune de ces actions a une valeur nominale 10 euros.

Chaque action confère un et un seul droit de vote à son détenteur.

Aucune obligation convertible n'a été émise par IMA Assurances.

2.9. Mouvements des fonds propres et réserves

Nature	01.01.18	Affectation du résultat N-1	Dividendes versés	Résultat N	31.12.18
Capital	7 000				7 000
Report à nouveau	20 043	3 248	-1 500		21 791
Autres réserves	35				35
Résultat de l'exercice	3 248	-3 248		5 744	5 744
Total	30 326	0	-1 500	5 744	34 570

2.10. Réévaluation au cours de l'exercice

Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice.

2.11. Provisions techniques

N° de rubrique du passif	Nature	31.12.18	31.12.17
3A	Provisions pour primes non acquises	4 126	4 294
	Provisions de sinistres à payer sur la réassurance acceptée (hors chargement)	14	15
	Chargement (*)	3	3
	Provisions de sinistres à payer sur la réassurance acceptée (chargées)	17	18
	Provisions de sinistres à payer hors antérieurs (hors chargement)	7 599	7 375
	Chargement (*)	1 537	1 499
	Provisions de sinistres à payer (hors antérieurs) chargées	9 135	8 874
	Provisions de sinistres à payer sur antérieurs (hors chargement)	537	297
	Chargement (*)	117	60
	Provisions de sinistres à payer sur antérieurs (chargées)	654	357
	Prévisions de recours à encaisser (hors chargement)	-166	-69
	Chargement (*)	36	14
	Prévisions de recours à encaisser (chargées)	-130	-55
	S/T Chargement (*)	1 693	1 576
3D	Sous total provisions pour sinistres (non vie)	9 676	9 193
3F	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 492	4 007
3I	Provisions pour risques en cours et provision pour risques croissants (**)	2 018	2 261
	TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	18 312	19 755
	Dont part des cessionnaires dans les provisions techniques	2 807	2 387

(*) le taux de chargement est de 21,80 % au 31 décembre 2018. Il était de 20,32 % au 31/12/2017.

(**) Dont provisions constituées sur les activités domicile et dépendance. Elles sont fiscalement neutralisées.

o Domicile

- Provision pour Risques En Cours

La provision dotée au 31 décembre 2017 pour 900 K€ sur la base de notre business plan actualisé a été recalculée au 31 décembre 2018 au vu de l'évolution de l'activité domicile.

Cette provision a ainsi été intégralement reprise et dotée à nouveau pour 750 K€.

Cette provision a donc un solde de 750 K€ au 31 décembre 2018.

- Provisions pour Réserves de Stabilité

Pour l'un des contrats d'assistance à domicile, la provision pour réserve de stabilité avait été constituée au 31 décembre 2017 à hauteur de 399 K€. Début 2018, elle a été négativement corrigée des parcs 2017 définitifs connus au cours de 2018 pour 2K€ via les 'Autres Produits Techniques'.

Puis elle a été complétée en 2018 au prorata des primes émises pour 163 K€.

Son solde est donc de 560 K€ au 31 décembre 2018.

Pour un autre des contrats d'assistance à domicile, une provision pour réserve de stabilité - similaire à celle ci-dessus - avait été constituée au 31 décembre 2017 à hauteur de 322 K€. En 2018, elle a été intégralement reprise compte tenu de modifications contractuelles.

Son solde est donc nul au 31 décembre 2018.

o Dépendance

- Provision pour Risques Croissants

La provision dont le solde au 31.12.17 était de 560 K€ sur la base de notre business plan actualisé, suite à la mise en place en 2013 d'un contrat lié à la dépendance, a été recalculée au 31.12.18 au vu de l'évolution de l'activité dépendance en 2018.

Cette provision a donc été intégralement reprise et dotée à nouveau pour le même montant.

Son solde est donc de 560 K€ au 31 décembre 2018.

● **Recours à encaisser**

Les montants des recours à recevoir sont déduits des provisions pour sinistres à payer pour la présentation du tableau ci-après.

2.12. Evolution au cours des trois derniers exercices des paiements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Années d'inventaire	Exercices de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2016					
Règlements nets	36 334	36 934	31 728		
Provisions nettes	45	128	6 817		
Total sinistres	36 379	37 062	38 545		
Primes acquises	47 013	47 868	54 337		
Rapport S/P	77,38%	77,43%	70,94%		
Inventaire 2017					
Règlements nets	35 247	34 295	36 784	39 011	
Provisions nettes	0	38	307	8 848	
Total sinistres	35 247	34 333	37 091	47 859	
Primes acquises	47 013	47 870	54 533	61 723	
Rapport S/P	74,97%	71,72%	68,02%	77,54%	
Inventaire 2018					
Règlements nets	35 308	34 362	36 926	44 622	41 176
Provisions nettes	0	0	37	1 158	8 481
Total sinistres	35 308	34 362	36 963	45 780	49 657
Primes acquises	47 013	47 882	54 643	60 722	66 026
Rapport S/P	75,10%	71,76%	67,64%	75,39%	75,21%



2.13. Etat des règlements et provisions pour sinistres à payer nettes de recours

Ensemble des contrats d'assurance	Cumul des exercices	Année d'ouverture des dossiers				
		2017	2016	2015	2014	Antérieurs
Provisions 01.01.2018 (a) (hors chargement)	7 843	7 561	251	31	-	-
Paiements 2018	5 888	5 610	142	67	69	-
Provisions 31.12.2018 (hors chargement)	1 669	1 640	29	-	-	-
Coût total comptabilisé						
au 31.12.2018 (b)	7 557	7 250	171	67	69	-
Excédent sur provision (a-b)	391	311	80	-	-	-
Insuffisance sur prov. (b-a)	105	-	-	36	69	-

Les provisions pour sinistres à payer s'entendent nettes de prévisions de recours à encaisser et hors chargement pour frais de gestion.

3- Informations sur le compte de résultat

3.1. Ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques par catégorie ministérielle

	Affaires directes	Acceptation	Total général
1. Primes acquises	64 899	247	65 146
1a Primes émises brutes	64 730	247	64 978
1b Variation des primes non acquises	169	—	169
2. Charges des prestations	48 321	106	48 427
2a Prestations et frais payés	49 415	125	49 540
2b Charges des provisions pour sinistres et autres	-1 094	-20	-1 114
A. Solde de souscription (1-2)	16 578	142	16 719
5. Frais d'acquisition	2 648	7	2 656
6. Autres charges de gestion nettes	5 001	15	5 016
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes (5+6)	7 649	22	7 671
7. Produits de placements alloués	30	0	30
8. Participation aux résultats			
C. Solde financier (7-8)	30	0	30
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	5 962	0	5 962
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	2 866	0	2 866
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	420	0	420
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0
13. Commissions reçues des assureurs	1 583	0	1 583
D. Solde de réassurance (10+11+12+13-9)	-1 093	0	-1 093
Résultat technique (A-B+C+D)	7 865	119	7 985
Hors compte			
14 Provisions pour primes non acquises (clôture)	4 126	0	4 126
15 Provisions pour primes non acquises (ouverture)	4 294	0	4 294
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	9 659	17	9 676
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	9 176	18	9 193
18 Autres provisions techniques (clôture)	4 462	48	4 511
19 Autres provisions techniques (ouverture)	6 201	67	6 268

3.2. Ventilation des produits et des charges de placement

● Ventilation des produits et des charges de placement de l'exercice

Nature des revenus	Entreprises liées	Autres revenus	Total
Revenus des participations ⁽¹⁾	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	132	-	132
Revenus des autres placements	-	255	255
Autres revenus financiers (commissions, honoraires,...)	-	-	-
TOTAL	132	255	387
Frais financiers (commission, honoraires, intérêts et agios,...)	-	-265	-265
Pertes provenant de la réalisation des placements et d'écarts de change ⁽²⁾	-	-	-
Autres charges de placement	-	-28	-28
Dotation à la réserve de capitalisation	-	-	-
Dotation provision pour dépréciation de comptes courants	-	-	-
Dotation provision pour dépréciation des titres de dépréciation	-	-	-
Total des autres charges de placements (moins valeurs, dotations aux amortissements et provisions, charges internes,...)	-	-293	-293

⁽¹⁾ Au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983

⁽²⁾ Conformément au règlement ANC n° 2015-05, les écarts de change sur créances et dettes commerciales sont reclassés en résultat d'exploitation à compter de 2018.

3.3. Détail de certains postes du compte de résultat

3.3.1. Ventilation des charges de personnel

IMA Assurances n'a aucun salarié

3.3.2. Ventilation des primes brutes

● Affaires directes

	31.12.18	31.12.17
France	56 783	55 073
CE	7 956	6 228
Hors CE	-	-
Ristournes / Primes	-9	-2
Total	64 730	61 299

● Acceptations

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
France	247	226
CE	-	-
Hors CE	-	-
Total	247	226
Total des primes	64 977	61 525

3.3.3. Entrées et sorties de portefeuille

Au cours de l'exercice 2018, la société n'a pas procédé à une acquisition ou une cession de portefeuille au sens du code des assurances.

Le jeu de la concurrence commerciale nous a permis de gagner ou perdre des contrats.

3.3.4. Charges de sinistres

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31.12.18	Opérations nettes 31.12.17
Prestations et frais payés	28 394	-2 866	25 528	25 390
Frais de fonctionnement Assistance (IMA GIE et SERENA)	19 713	-	19 713	17 389
Coûts des dossiers sous traités aux filiales internationales du Groupe IMA	1 434	-	1 434	1 470
S/T Frais de fonctionnement assistance	21 147	-	21 147	18 859
S/T Prestations et frais payés	49 540	-2 866	46 675	44 250
Charges des provisions pour sinistres (variations)	483	-189	294	2 406
Charges de sinistres	50 023	-3 055	46 968	46 656

3.3.5. Autres charges techniques

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31.12.18	Opérations nettes 31.12.17
Autres frais de fonctionnement	4 213	-	4 213	2 428
Autres charges techniques	4 213	-	4 213	2 428

3.3.6. Produits et charges non techniques

	31.12.18	31.12.17
Produits		
Régularisation des comptes de mandat ⁽¹⁾	31	-
Chèques anciens non débités	11	17
Produits de change sur créance & dettes commerciales	62	
Autres produits de gestion courante	-	14
Total	104	31
Charges	-	-

⁽¹⁾ Conformément au règlement ANC n° 2015-05, les écarts de change sur créances et dettes commerciales sont reclassés en résultat d'exploitation à compter de 2018.

3.3.7. Résultat technique

	31.12.18	31.12.17
Résultat technique brut	9 078	5 611
Cessions et rétrocessions	-1 094	-362
Résultat technique net	7 984	5 249

3.3.8. Actifs avec clause de réserve de propriété

Aucune acquisition d'immobilisation non réglée au 31 décembre 2018.

3.4. Proportion dans laquelle le résultat de l'exercice a été affecté par des dérogations aux principes généraux d'évaluation

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été pratiquée au cours de l'exercice.

3.5. Impôt sur les sociétés

● Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Opérations ordinaires	8 152	2 396	5 756
Opérations exceptionnelles	-18	-6	-12
Total	8 134	2 390	5 744

● Situation fiscale différée ou latente

	Déductions - réintégrations fiscales			Impôt
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	
1. Décalage certains ou éventuels				
- Provisions non déductibles temporairement	1 029	- 1709	-681	-227
- Charges non déductibles temporairement	65	5	70	23
- Plus values latentes imposées	-19	6	-14	-5
- Moins values latentes déduites	-	-	-	-
- Ecart de conversion passif	7	-5	3	1
- Ecart de conversion actif	4	-	4	1
- Plus values en instance d'imposition	-	-	-	-
- Moins values en instance d'imposition	-	-	-	-
Total	1 086	-1704	-618	-206
2. Eléments à imputer				
- Amortissements différés	-	-	-	-
- Moins values à long terme	-	-	-	-
3. Eléments de taxation éventuelle	-	-	-	-

● Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale avec IMA SA est applicable depuis le 1^{er} janvier 2007.

IMA Assurances n'est plus imposée séparément.

Dans ce cadre, les filiales intégrées versent à IMA SA, société intégrante, le montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale.

En cas de déficit fiscal, une subvention correspondant au montant négatif de l'impôt est reversée par IMA SA à la filiale intégrée.

Le Groupe fiscal IMA est régi selon les principes de neutralité définis par l'administration fiscale.

● Les éléments de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont les suivants :

Impôt comptabilisé	2 390
Impôt à payer	<u>2 390</u>
Différence	-
Impôt comptabilisé (avec intégration fiscale)	2 390
Impôt sans intégration fiscale	<u>2 390</u>
Différence	-
Déficits reportables	Néant
Impôts sur les bénéfices 2018	-
Impôt sur les sociétés (taux = 33,33 %)	2 390

3.6. Ventilation des produits et charges exceptionnels

● Produits exceptionnels

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Profits sur exercices antérieurs	-	-
Autres produits exceptionnels	3	-
Total	3	-

● Charges exceptionnelles

LIBELLES	31.12.18	31.12.17
Pertes sur exercices antérieurs	-	-
Pertes sur avances de fonds	-	-
Dotations aux amortissements dérogatoires	-21	-21
Autres charges exceptionnelles	-	1
Total	-21	-20

Les dotations aux amortissements dérogatoires sont liées au traitement de l'immobilier parisien acquis en 2012.

3.7. Charges par nature

	Montant net 31.12.18	Montant net 31.12.17
1- Consommation de l'exercice en provenance de tiers	26 982	23 666
Fournitures administratives et énergie	-	-
Redevances de crédit-bail	-	-
Locations immobilières	20	15
Locations mobilières	163	161
Entretiens et réparations	4	13
Primes assurance	32	28
Charges diverses (documentation, formation,...)	15	12
Personnel extérieur à l'entreprise	-	-
Commissions d'assurance (1)	890	1 235
Cadeaux à la clientèle	-	2
Mécénat	-	157
Publicité	218	-102
Cotisations	41	23
Transport	-	1
Déplacement, missions, réceptions	-	-
Frais postaux et télécom	123	76
Services bancaires	50	53
Sous-total	1 558	1 674
Sous-traitance	30	12
Rabais, remises, ristournes obtenus des prestataires d'assistance	-	-
Cotisation GIE et commissions filiales	20 626	18 622
Honoraires des commissaires aux comptes	67	53
Honoraires autres	4 700	3 306
2- Impôts, taxes et versements assimilés	203	166
Taxes liées à l'immobilier	10	10
ORGANIC et TVA non déductible	69	64
Taxes propres à l'activité assurance	-	-8
Autres impôts et taxes France (IFA, CVAE)	123	100
3- Charges de personnel	-	-
Rémunérations du personnel	-	-
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-	-
Autres charges sociales	-	-
Autres charges de personnel	-	-
4- Dotations aux amortissements et provisions	-25	-232
Dotations aux amortissements	66	58
Dotations aux provisions	-91	-290
Reprises sur amortissements et provisions	-	-
5- Autres charges	2 408	1 529
Redevances	2 227	1 415
Autres frais et charges de gestion courante	181	114
6- Frais financiers	-	-
Total des frais de fonctionnement	29 567	25 129
(1) dont commissions d'apport	890	1 232
Dont commissions d'en cours	3	3
Dont commissions sur acceptations	-	-
Charges par destination	-	-
Charges des sinistres	21 148	18 859
Frais d'acquisition	2 547	2 583
Frais d'administration	1 404	1 028
Autres charges techniques	4 213	2 428
Charges des placements	255	231
Total des frais de fonctionnement	29 567	25 129



Signature

4- Autres informations

4.1. Consolidation

IMA Assurances est consolidée selon la méthode de l'intégration globale, IMA SA détenant au moins directement ou indirectement 99,99 % de son capital.

4.2. Personnel et dirigeants

Montant global des rémunérations allouées aux personnes titulaires d'un mandat social : la société, sans personnel, ne verse pas de rémunération.

4.3. Informations diverses

IMA SA qui détient 699 999 des 700 000 actions qui composent le capital d'IMA Assurances, soit 99,9999 %, a les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale	Inter Mutuelles Assurances S. A.
Forme	SA à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social	118 avenue de Paris – 79000 NIORT
Capital social	34 718 854 euros
Identifiant	RCS NIORT N°320 281 025

5. Evénements marquants depuis la clôture de l'exercice

Perte du portefeuille PSA Benelux et des Mutuelles du Groupe VYV.

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 19 JUIN 2019**

Extrait

.../....

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes annuels)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les rapports et les comptes annuels (à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe) tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

En conséquence l'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, aux membres du Conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 5 743 735,26 euros de la manière suivante :

Origine :

Autres réserves	34 710,98 €
Report à nouveau antérieur	21 791 475,96 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice	<u>5 743 735,26 €</u>
Soit un bénéfice distribuable de	27 569 922,20 €

Affectation :

Autres réserves	34 710,98 €
A titre de dividendes	1 500 000,00 €
Solde en report à nouveau, soit un montant de	<u>26 035 211,22 €</u>
Soit un total affecté de	27 569 922,20 €

Le paiement des dividendes sera effectué par virement avant le 30 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des 3 précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2015	1 500 000 €	-
2016	1 900 000 €	-
2017	1 500 000 €	-

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des voix.

.../...



Signature

QUATRIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes)

Le mandat d'un des Commissaires aux comptes titulaires et de son suppléant étant arrivés à leur terme, l'Assemblée Générale décide, après avis du Comité d'Audit et des Risques Groupe du 26 septembre 2018 :

- de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire :

-la société GROUPE Y Audit, sis 53 rue des Marais BP 8421, 79024 NIORT Cedex 9

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

- de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant :

- Arnaud MOYON de Groupe Y,

comme l'y autorise désormais le code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix présentes ou représentées.

.../...

Certifié conforme, Niort le 8 juillet 2019



Claude SARCIA
Président Directeur Général